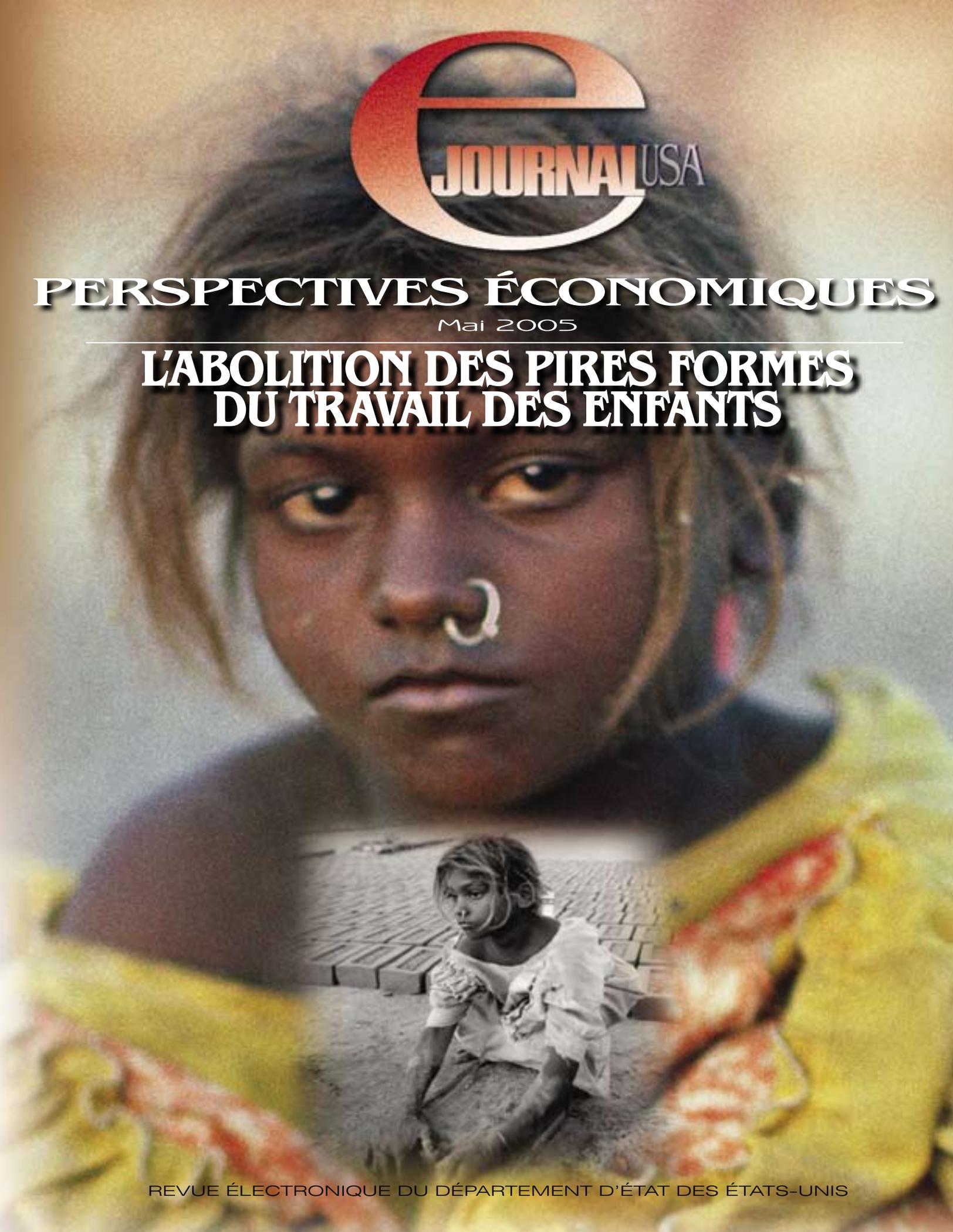




# PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Mai 2005

## L'ABOLITION DES PIRES FORMES DU TRAVAIL DES ENFANTS



---

PERSPECTIVES  
ÉCONOMIQUES



Directeur de la rédaction .....Jonathan Schaffer  
Rédactrice en chef .....Kathryn McConnell  
Rédacteurs .....Berta Gomez  
.....Kathleen Hug  
.....Martin Manning  
.....Bruce Odessey  
.....Andrzej Zwaniecki  
Illustrations .....Barry Fitzgerald  
Page de couverture .....Thaddeus Miksinski  
Maquette de la version française .....ARS, Paris

Directrice de la publication .....Judith Siegel  
Directeur adjoint de la publication .....Guy Olson  
Responsable de la production .....Christian Larson  
Responsables adjointes de la production .....Sylvia Scott  
.....Chloe Ellis  
Traduction ..... Service linguistique  
IIP/G/AF

Conseil de rédaction ..... Alexander Feldman  
..... Francis Ward  
..... Kathleen Davis  
..... Marguerite England

e Bureau des programmes d'information internationale du département d'État des États-Unis offre des produits et des services qui visent à expliquer la politique des États-Unis à des auditoires étrangers. Le Bureau publie cinq revues électroniques qui examinent les principales questions intéressant les États-Unis et la communauté internationale. Dans ces cinq numéros distincts – *Perspectives économiques*, *Dossiers mondiaux*, *Démocratie et droits de l'homme*, *Les Objectifs de politique étrangère des États-Unis* et *La Société américaine* – ces revues présentent des déclarations sur la politique des États-Unis, des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné.

Toutes les revues sont publiées en anglais, en espagnol, en français, et en portugais; certaines d'entre elles sont également traduites en arabe et en russe. Une nouvelle revue en anglais est publiée tous les mois environ. La parution des versions traduites suit normalement de deux à quatre semaines celle de la version en anglais.

Les opinions exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des États-Unis. Le département d'État des États-Unis n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites d'internet indiqués en hyperliens; seuls les éditeurs de ces sites ont cette responsabilité. Les articles publiés dans ces revues peuvent être librement reproduits en dehors des États-Unis, sauf indication contraire ou mention de droit d'auteur. Les photos protégées par un droit d'auteur ne peuvent être utilisées qu'avec l'autorisation de la source indiquée.

On trouvera les numéros les plus récents, les archives ainsi que la liste des revues à paraître à la page d'accueil suivante du Bureau des programmes d'information internationale : <http://usinfo.state.gov/journals/journals.htm#fr>.

Veillez adresser toute correspondance au siège de l'ambassade des États-Unis de votre pays ou bien à la rédaction :

Editor, Perspectives économiques  
IIP/T/ES  
U.S. Department of State  
301 4th Street, S.W.  
Washington, DC 20547  
États-Unis d'Amérique  
Courriel : [ejecon@state.gov](mailto:ejecon@state.gov)

# AVANT-PROPOS

**L**a création d'un monde sûr et salubre pour nos enfants est une tâche tout aussi importante que n'importe quelle autre. Et pourtant des millions d'enfants dans le monde entier demeurent la proie de la pauvreté, de la maladie, des conflits armés, de l'exploitation et du travail forcé.

La petite fille qui figure sur la page de couverture a été photographiée par le cinéaste Robin Romano alors qu'elle tassait de l'argile dans des moules pour fabriquer des briques au Bengale occidental (Inde). Dans le cadre d'un film documentaire intitulé «*Stolen Childhoods*» (Enfances volées), Robin Romano dépeint le travail des enfants dans 8 pays et décrit des programmes destinés à mettre fin au travail des enfants. «*Les fours à briques et les carrières de gravier sont très répandus au Bengale occidental, dans l'Orissa et dans d'autres États de l'Inde*», écrit-il sur son site Internet ([www.stolenchildhoods.org](http://www.stolenchildhoods.org)) où figurent ses photos. «*Les enfants qui y travaillent sont exploités 12 à 16 heures d'affilée, 7 jours par semaine, 365 jours par an. Leur monde consiste uniquement de bassins à boue, d'aires de séchage, de fours, de piles de rochers et de concasseurs. La nuit, ils dorment dehors ou dans un abri de fortune où les conditions sanitaires sont inexistantes. Il n'y a pas d'école, ni même une famille pour beaucoup d'entre eux. Plus d'un tiers des enfants qui travaillent dans cette fabrique et un quart des enfants qui sont à la carrière viennent d'autres régions, où leurs parents ont été obligés de les vendre comme esclaves ou dépendent du faible salaire que ces enfants peuvent leur remettre.*»

Nous examinons ce mois-ci quelques-unes des initiatives remarquables visant à lutter contre l'exploitation des enfants par le travail. L'équipe de rédaction de la revue «*Perspectives économiques*» tient à remercier la ministre du travail des États-Unis, Mme Elaine Chao, le personnel du Programme international contre le travail des enfants de ce ministère et

l'Organisation internationale du travail pour les conseils qu'ils nous ont prodigués et pour le temps qu'ils ont consacré à la réalisation de cette revue. Nous sommes aussi reconnaissants à de nombreux groupes qui s'attaquent au problème du travail des enfants, tâche qui exige l'engagement d'une vaste coalition de personnes œuvrant afin de retirer les enfants d'un environnement dangereux sur les plans aussi bien physique que psychologique.

Dans son introduction, Mme Chao indique que, le 12 juin 2005, des pays du monde entier vont observer la Journée mondiale contre le travail des enfants et faire ainsi porter l'attention sur les mesures prises par les pouvoirs publics, par des organisations non gouvernementales et par les entreprises pour mettre fin aux pires formes du travail des enfants. Cette année, le travail des enfants dans les mines et dans les carrières recevra une attention particulière. Des projets pilotes élaborés par l'Organisation internationale du travail montrent comment on peut supprimer le travail des enfants dans les mines et dans les carrières en aidant les travailleurs de ces deux secteurs à obtenir la reconnaissance de leurs droits, à organiser des coopératives ou d'autres unités de production, à améliorer la santé, la sûreté et la productivité des travailleurs adultes et à mettre en place des services essentiels tels que les écoles, l'eau potable et l'assainissement.

Nous espérons que le présent numéro de «*Perspectives économiques*», publié par le département d'État, aidera nos lecteurs à mieux prendre conscience du sort peu enviable de la petite fille dont la photographie figure sur la page de couverture et des nombreux efforts visant à l'aider ainsi que les milliers d'enfants qui sont dans une situation semblable à travers le monde.

La rédaction



## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS / MAI 2005 / VOLUME 10 / NUMÉRO 2

<http://usinfo.state.gov/journals/journals.htm>

### SOMMAIRE

#### L'ABOLITION DES PIRES FORMES DU TRAVAIL DES ENFANTS

##### 4 Introduction

ELAINE CHAO, MINISTRE DU TRAVAIL DES ÉTATS-UNIS

##### 5 Le monde doit mettre fin en priorité au travail des enfants

STEVEN LAW, VICE-MINISTRE DU TRAVAIL DES ÉTATS-UNIS

Des millions d'enfants dans le monde sont pris au piège de travaux abrutissants et d'une valeur économique minime qui leur permettent tout juste de survivre, mais qui compromettent la créativité et le potentiel de vastes groupes de futurs travailleurs.

Encadrés: *Le financement de projets éducatifs, L'Initiative de « Winrock International » au Pérou, Le travail des enfants dans le secteur de la pêche aux Philippines.*

##### 10 L'abolition du travail des enfants: un impératif moral et un problème de développement

JUAN SOMAVIA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
La dénégation et l'indifférence ont fait place à la reconnaissance du problème, à l'indignation et à la volonté de s'y attaquer de façon efficace et durable.

Encadré: *Une charge trop lourde: le travail des enfants dans les mines et dans les carrières*

##### 15 La lutte contre la traite des enfants à l'échelle mondiale

JOHN MILLER, CONSEILLER PRINCIPAL DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Les pays doivent renforcer la répression afin de sauver les enfants esclaves et de décourager les trafiquants.

Encadré: *Les sanctions contre les trafiquants d'êtres humains*

##### 18 L'action du Congrès des États-Unis contre l'exploitation des enfants par le travail

TOM HARKIN, SÉNATEUR DE L'IOWA  
Le Congrès des États-Unis a pris des mesures visant à sanctionner les pays qui se livrent aux pires formes du travail des enfants ainsi qu'à assurer la réinsertion sociale des victimes de ces pratiques.

Encadré: *La lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao*

## **22 Comprendre le travail des enfants : tendances, types et causes**

ERIC EDMONDS, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DARTMOUTH

Pour être efficace, toute politique visant à éradiquer ce fléau doit impérativement se concevoir dans le contexte de la stratégie globale de développement du pays.

### **ÉTUDES DE CAS**

## **29 Le travail des enfants au Brésil : l'action décisive des pouvoirs publics**

PATRICK DEL VECCHIO, RESPONSABLE DES QUESTIONS DE TRAVAIL POUR LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS À SAO PAULO

Le gouvernement brésilien, en coopération avec de nombreux partenaires, a pris un certain nombre de mesures en vue de supprimer le travail des enfants dans le pays.

## **32 « Kids in Need » : la solution d'une ONG**

CHRISTOPHER WAKIRAZA, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION « KIDS IN NEED »

L'association ougandaise « Kids in Need » offre aux enfants de la rue un lieu d'hébergement, des conseils psychologiques, une formation technique, des soins médicaux, entre autres.

## **35 Les moyens de lutte contre le travail des enfants : la méthode de l'industrie d'articles de sport**

ANDRÉ GORGEMANS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION MONDIALE DE L'INDUSTRIE D'ARTICLES DE SPORT

Il n'incombe pas seulement aux pouvoirs publics de contribuer à la suppression du travail des enfants dans le monde, le secteur industriel doit lui aussi jouer un rôle actif en la matière.

### **SOURCES D'INFORMATION**

## **39 Bibliographie**

## **40 Sites Internet**

# INTRODUCTION



**L**a quatrième Journée mondiale contre le travail des enfants aura lieu cette année le 12 juin. Elle est destinée à faire prendre davantage conscience du fait que des millions d'enfants dans le monde entier sont forcés de travailler au lieu d'aller à l'école. Cette journée offre aussi de l'espoir en attirant l'attention sur la multitude de programmes et de mesures qui visent à mettre fin aux pires formes du travail des enfants et à faire en sorte que des millions d'enfants retournent à l'école.

Comme le président George Bush l'a déclaré : « Tous les pères et toutes les mères dans tous les pays veulent que leurs enfants fassent des études et qu'ils vivent à l'abri de la pauvreté et de la violence. » Toutefois, un trop grand nombre d'enfants dans le monde font un travail qui les prive de leur enfance et qui porte atteinte à leur développement physique et mental. C'est en particulier le cas des enfants qui sont recrutés de force dans le cadre de conflits armés ou qui font l'objet d'une exploitation sexuelle d'ordre commercial.

Cette année, la Journée mondiale contre le travail des enfants portera sur un problème qui n'a pas jusqu'ici retenu une attention suffisante : le travail d'un million d'enfants dans des petites mines ou carrières. Ces enfants qui sont

durement exploités travaillent de longues heures sous terre et sont exposés à des poussières et à des toxines dangereuses pour la santé. Certains d'entre eux sont obligés de se servir d'explosifs, tâche redoutable qui exige des connaissances et une expérience importantes pour les adultes et encore plus pour les enfants.

La présente revue examine une vaste gamme de questions, allant des causes du travail des enfants aux mesures prises par les pouvoirs publics pour mettre un terme à la traite des enfants. Elle met en évidence les solutions novatrices adoptées par des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie pour améliorer la condition des enfants. Nous ne pouvons pas redonner à ces enfants ce qu'on leur a pris, mais nous pouvons œuvrer de concert pour les aider et pour créer un environnement dans lequel les familles peuvent prospérer sans avoir à mettre en danger les membres les plus jeunes et les plus vulnérables de la société.

A handwritten signature in black ink that reads 'E. Chao'.

Ministre du travail des États-Unis

# LE MONDE DOIT METTRE FIN EN PRIORITÉ AU TRAVAIL DES ENFANTS

Steven Law

*Des millions d'enfants dans le monde sont pris au piège de travaux abrutissants et d'une valeur économique minimale qui leur permettent tout juste de survivre, mais qui compromettent la créativité et le potentiel de vastes groupes de futurs travailleurs. Si l'objectif immédiat consiste à soustraire les enfants aux pires formes de travail, d'autres interventions sont nécessaires pour garantir que les enfants et leur famille disposent de moyens de subsistance véritables et durables qui empêchent les enfants de retomber dans des situations dangereuses et dans l'exploitation.*

*Les États-Unis jouent un rôle de premier plan dans la lutte internationale contre l'exploitation des enfants par le travail et dans la promotion de l'instruction des enfants qui ont cessé de travailler. Ils sont le principal bailleur de fonds du Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'Organisation internationale du travail (OIT). Depuis 1995, ils ont versé environ 255 millions de dollars dans le cadre de projets d'assistance technique. Le renforcement de capacités est un aspect essentiel de la viabilité à long terme des projets de lutte contre le travail des enfants. Lorsque les capacités des dirigeants et des institutions à l'échelle nationale et locale sont renforcées, l'action nationale contre le travail des enfants a de meilleures chances de succès.*

*M. Steven Law est vice-ministre du travail des États-Unis.*

**C**hroniqueur du quotidien «The New York Times», Thomas Friedman a écrit un livre passionnant intitulé «The World is Flat» (Le monde est plat), dans lequel il montre que les mutations dues aux technologies, les circuits mondiaux d'approvisionnement et la délocalisation des emplois ont «aplati» le monde moderne. Ces phénomènes ont considérablement réduit le prix de revient de nombreux

biens et services, mais ont aussi accru l'importance des investissements en matière de valorisation des ressources humaines: il faut veiller à ce que les travailleurs actuels et futurs reçoivent la formation dont ils ont besoin pour pouvoir faire face à la concurrence dans une économie mondiale de plus en plus complexe.

Il est tragique de constater que plus de 200 millions d'enfants n'ont aujourd'hui aucun espoir de bénéficier de cette économie mondiale dynamique parce qu'ils sont pris au piège d'une situation dégradante et sans issue: le travail des enfants. Bon nombre de ces enfants, qui ont entre 5 et 14 ans, travaillent dans des conditions relevant de l'exploitation, notamment après avoir été enlevés par des groupes armés pour servir de soldats ou en étant vendus dans le cadre de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et exposés à des risques et à des maladies extrêmement graves. Des centaines de millions d'enfances



Pavel Rahman, AP/WWP

*Des enfants bangladais chauffent et mélangent du caoutchouc dans une fabrique de ballons de Kamrangir Char (Bangladesh).*

sont brisées par des travaux abrutissants d'une valeur économique minimale qui permettent tout juste de survivre et qui compromettent la créativité et le potentiel de vastes groupes de futurs travailleurs.

### LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

La lutte contre le travail des enfants a pris une nouvelle dimension en 1999 avec l'adoption de la convention no 182 de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants. La convention recense les pires formes de travail des enfants, qui comprennent la servitude pour dettes, le trafic des stupéfiants, la prostitution et d'autres travaux qui font peser de lourdes menaces sur la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Elle exige des États qui l'ont ratifiée qu'ils prennent des mesures immédiates et réelles pour supprimer ces formes de travail des enfants sur leur territoire. Le gouvernement des États-Unis a joué un rôle actif dans l'adoption de la convention et, en date de mars 2005, 153 pays l'avaient ratifiée; il s'agit là de la ratification la plus rapide d'une convention de l'OIT en ses 82 ans d'existence.

Avant même l'adoption de la convention no 182, les États-Unis avaient commencé à prendre d'importantes mesures en vue de mettre fin au travail des enfants. Le Programme international de lutte contre le travail des enfants (ICLP) du ministère du travail des États-Unis a été créé en 1993 en vue d'étudier ce problème dans le monde et d'en rendre compte. Au fil des ans, ce programme a permis d'approfondir les connaissances des questions ayant trait au travail des enfants, et sa gamme d'activités s'est très fortement développée. Les recherches et les comptes rendus sur le travail des enfants dans le monde au service de la politique étrangère, de la politique commerciale et des programmes de développement des États-Unis restent les principales fonctions de ce programme. La sensibilisation de la population des États-Unis au travail des enfants dans le monde est également aujourd'hui une composante importante de ce programme. Par exemple, en mai 2003, la ministre du travail, Mme Elaine Chao, a accueilli des représentants de divers pays à une conférence intitulée « Les enfants sous les tirs croisés: prévention et réinsertion des enfants soldats », qui a attiré l'attention sur la situation scandaleuse des enfants soldats dans les conflits armés.

C'est peut-être dans le cadre des projets d'assistance technique internationale du ministère du travail que l'on a obtenu les résultats les plus spectaculaires. Depuis 1995, l'ICLP a financé, dans environ 70 pays et à concurrence de 400 millions de dollars, des projets d'assistance

### LE FINANCEMENT DE PROJETS ÉDUCATIFS

Depuis l'année budgétaire 2001, le ministère du travail des États-Unis a accordé une aide financière d'environ 148 millions au titre de projets éducatifs (EI) destinés à lutter contre le travail des enfants. Cette aide est distribuée dans le cadre d'un appel d'offres auprès de diverses organisations locales et internationales.

Les projets EI visent à accroître l'accès à l'enseignement primaire des enfants qui travaillent et des enfants à risque, ainsi qu'à améliorer la qualité et l'utilité de l'enseignement. De nombreux pays dans lesquels le travail des enfants est très fréquent se heurtent également à un manque de moyens qui a des répercussions sur l'accès à l'enseignement et sur la qualité de l'enseignement. Dans ces pays, non seulement de nombreuses familles n'ont pas les moyens d'acheter des uniformes ou des manuels scolaires pour leurs enfants, mais certaines régions pâtissent également d'un manque d'écoles dans des zones reculées, d'un nombre élevé d'élèves par enseignant, d'une forte proportion d'enseignants non qualifiés ou sous-qualifiés et de conditions matérielles inadéquates dans les écoles. Les projets EI favorisent l'amélioration de l'accès à l'enseignement et de la qualité de l'enseignement grâce à une aide financière dans les domaines suivants: repas scolaires, formation des enseignants, matériel pédagogique et formation technique, entre autres.

technique visant à sauver des enfants des pires formes de travail, à assurer leur réinsertion sociale et à leur fournir des possibilités d'instruction.



© Marcelo Salinas

Une petite fille travaille dans une briqueterie, dans les environs de Bogota (Colombie).

## L'INITIATIVE DE « WINROCK INTERNATIONAL » AU PÉROU

L'une des subventions les plus importantes de l'ICLP en matière d'éducation est accordée à l'organisation non gouvernementale « Winrock International », dont le siège est aux États-Unis, pour mettre en œuvre son projet Innovations communautaires de réduction du travail des enfants par l'éducation (projet CIRCLE). Dans le cadre de ce projet, Winrock collabore avec des associations locales pour proposer des stratégies novatrices visant à prévenir ou à abolir au moyen de l'enseignement le travail des enfants. À Cajamarca (Pérou), il collabore avec l'« Asociación Mujer Familia » (AMF), association sans but lucratif qui milite en faveur des droits des femmes et des enfants.

Avec l'appui de CIRCLE, l'AMF met en œuvre un projet de réduction du travail domestique des enfants. À Cajamarca, les enfants employés comme domestiques travaillent souvent plus de 14 heures par jour, 7 jours par semaine, pour être logés et nourris ou pour toucher un salaire minime. Ces enfants sont à la merci de mauvais traitements et vont rarement à l'école.

Pour atteindre ses objectifs, l'AMF a recours à diverses formes d'intervention : activités de sensibilisation afin d'informer la population du travail domestique des enfants, ateliers destinés aux enseignants et au personnel des écoles et visant à améliorer la qualité de l'enseignement, formation technique et cours particuliers, ainsi que mécanismes de surveillance dans les écoles et les collectivités en vue d'éviter que les enfants ne soient employés comme domestiques.

Les activités de sensibilisation du projet sont particulièrement novatrices. Par exemple, pour informer les autorités, les parents, les employeurs et d'autres catégories de la population des dangers du travail des enfants et des avantages de leur scolarisation, l'AMF diffuse une émission de radio deux fois par semaine. Cette émission permet aux enfants de parler de leur expérience et de leur point de vue sur le travail domestique. Après les premières émissions, on a observé que la population était devenue plus consciente du problème que constituait le travail domestique des enfants.

### LA NÉCESSITÉ D'INTERVENTIONS EFFICACES

Pour venir à bout du travail des enfants, il faut bien comprendre les facteurs qui forcent les enfants à effectuer des formes de travail inadéquates, ainsi que



U.S. Department of Labor

*M. Law écoute des élèves d'une école de Kanchipuram (Inde), dont le financement est assuré par le ministère du travail des États-Unis. La plupart des élèves travaillaient auparavant dans des ateliers à domicile de production de la soie.*

les interventions efficaces adaptées à tel ou tel contexte socioculturel et économique particulier. Du fait de la complexité du problème, la plupart des projets du ministère du travail font appel à de multiples interventions intégrées. La volonté de soustraire les enfants aux pires formes de travail est au cœur de chaque projet, mais d'autres interventions sont nécessaires pour garantir que les enfants et leur famille disposent de solutions véritables et viables qui empêchent les enfants de retomber dans des situations dangereuses et dans l'exploitation.

L'expérience du ministère du travail confirme que seules des approches globales de la lutte contre le travail des enfants sont susceptibles de donner des résultats satisfaisants à long terme. Chaque intervention efficace s'appuie sur des recherches approfondies. C'est pourquoi le programme ICLP finance plusieurs projets visant à déterminer la fréquence et la nature du travail des enfants dans le monde. Ces projets donnent aux pouvoirs publics, aux organisations internationales et au public des données quantitatives et qualitatives fiables portant sur la nature et l'étendue du travail des enfants ainsi que sur ses liens avec l'éducation, le sexe et d'autres facteurs. La collecte de données constitue également une base à partir de laquelle on peut préparer d'autres interventions et évaluer leur efficacité.

L'intégration au sein des projets d'activités de sensibilisation de la population constitue un autre aspect important des programmes destinés à mettre fin au travail des enfants. Par exemple, une campagne de sensibilisation visant à informer les parents, les organisations locales, les responsables locaux et les médias des dangers que présente le travail des enfants et de ses effets négatifs à long terme

## LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE AUX PHILIPPINES

**A**ux Philippines, pays qui compte plus de 7 000 îles, la pêche est un aspect très important de l'activité économique du pays. Le taux de pauvreté étant élevé et la population nombreuse, il est courant que les enfants travaillent dans le secteur de la pêche dans des conditions dangereuses. Certains d'entre eux plongent dans l'eau pendant près de 8 heures d'affilée la nuit pour faire aller les poissons dans les filets, tandis que d'autres partent en en haute mer durant 6 à 10 dix mois, pendant lesquels ils plongent jusqu'à 15 mètres de profondeur sans matériel de protection. Ces enfants risquent entre autres de s'abîmer les tympans, d'être blessés lors de chutes, d'être attaqués par des requins ou mordus par des serpents ou encore de se noyer.

Dans le cadre de son programme assorti de délais, l'IPEC (OIT) s'emploie à retirer les enfants des équipages de pêche et à leur fournir des soins médicaux et des conseils psychologiques et un appui éducatif, par exemple une alphabétisation de base, une formation en dehors du cadre scolaire traditionnel et des fournitures scolaires. La mise en place de mécanismes viables de surveillance du travail des enfants est l'une des grandes priorités du projet. Ce projet a constitué des équipes de surveillance composées de membres du personnel du projet de l'IPEC et des organismes publics des Philippines, comme la direction des ressources halieutiques et aquatiques, les garde-côtes et le ministère du travail et de l'emploi. Ces équipes effectuent des inspections sans préavis des navires de pêche et des villages dans lesquels les enfants sont souvent recrutés.

Les municipalités sont encouragées à assurer la protection des enfants ayant cessé de travailler et à entreprendre des activités de surveillance. Le personnel du projet a transféré avec succès les fonctions de surveillance aux organismes locaux et élaboré des méthodes uniformes d'inspection des équipages de navire à l'intention des autorités locales.

sur l'économie locale peut contribuer à convaincre la population et favoriser le succès du projet.

De toute évidence, l'offre d'un enseignement de qualité est l'une des interventions les plus efficaces. Une fois que les enfants ont été soustraits à la situation dans laquelle ils travaillaient, un enseignement de base constitue

une porte de sortie et leur donne les compétences et connaissances nécessaires à l'obtention d'un emploi non dangereux et mieux rémunéré à l'avenir. En collaboration avec les enfants, le personnel du projet du ministère du travail détermine leurs besoins éducatifs, par exemple en matière d'éducation de type scolaire, d'éducation non traditionnelle ou de formation technique. Ces diverses possibilités sont importantes : si certains enfants qui ont arrêté de travailler sont prêts à aller à l'école, d'autres peuvent avoir besoin de passer un certain temps dans un cadre éducatif de transition, non scolaire, avant d'intégrer le système officiel. Quel que soit le type d'intervention, les projets suivent l'inscription des enfants à des programmes éducatifs et l'achèvement de ces programmes. De nombreux projets portent non seulement sur la participation scolaire des enfants, mais également sur la qualité de l'enseignement. Parmi les interventions visant à améliorer la qualité de l'enseignement figurent la formation d'enseignants, l'élaboration de matériel pédagogique et de nouvelles méthodes de présentation du matériel.

### AU-DELÀ DE L'ÉDUCATION

Outre l'éducation, de nombreux enfants ont besoin de services de réinsertion, par exemple de soins médicaux, d'un apport alimentaire et de conseils psychologiques une fois que le travail a cessé. Selon les besoins des bénéficiaires, les projets peuvent fournir des services de réinsertion dans le cadre de visites familiales ou établir des centres résidentiels où les enfants peuvent vivre et recevoir des soins, en phase de transition.

La création d'un mécanisme de surveillance du travail des enfants est un autre aspect essentiel de nombreux projets du ministère du travail. La pauvreté et les us et coutumes concourent souvent à replonger les enfants dans l'exploitation par le travail, et une véritable surveillance peut signaler aux responsables de projet qu'il est nécessaire de mener d'autres interventions.

Généralement, le besoin d'un revenu familial supplémentaire est une cause courante du travail des enfants et il faut, pour que les enfants cessent de travailler, que les familles aient d'autres moyens de subvenir à leurs besoins. Pour cette raison, l'assistance technique financée par le ministère du travail tient compte des besoins familiaux, et non pas seulement des besoins de l'enfant qui travaille, et vise à répondre à ces besoins par d'autres formes d'activités rémunératrices, comme l'acquisition de compétences par des membres de la famille ou des projets de microfinancement permettant aux familles de tirer un revenu suffisant d'activités commerciales.

Une autre intervention consiste à modifier les méthodes de production dangereuses qui sont parfois répandues dans une branche d'activité employant des enfants. Par exemple, le travail à domicile, pratique qui consiste à donner à des personnes du travail, comme de la couture ou de l'assemblage, à faire à domicile, est fréquent dans les villages ou quartiers pauvres. Cette pratique favorise dans certains cas le travail des enfants dans des conditions dangereuses car il est alors plus probable que les enfants travaillent aux côtés de leurs parents et qu'il soit quasiment impossible de surveiller les conditions d'hygiène et de sécurité de ce travail. La fabrication de produits composés de produits chimiques dangereux ou de matériaux explosifs, comme des feux d'artifice, est un type de travail à domicile particulièrement dangereux. Pour lutter contre cette pratique, les projets bénéficiant du soutien du ministère du travail consistent par exemple à affecter des fonds à la construction d'ateliers sûrs ou à informer la population des avantages à long terme que présentent la construction et l'entretien de lieux de travail sûrs.

En dernier lieu, le renforcement de capacités est une stratégie essentielle à la viabilité à long terme des projets de lutte contre le travail des enfants. En renforçant les capacités des dirigeants et des institutions à l'échelle nationale et locale, nous pouvons accroître la probabilité que la lutte contre le travail des enfants se poursuive sans assistance extérieure. Dans le cadre du renforcement de capacités, certains projets opèrent en étroite coopération avec les autorités nationales en vue d'élaborer une politique nationale relative au travail des enfants, de contribuer à l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux dans ce domaine et d'intégrer la question du travail des enfants à d'autres politiques nationales, ayant par exemple trait à la réduction de la pauvreté, à l'éducation et à l'aide aux sinistrés.

### **UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE**

Afin de mettre fin à l'échelle mondiale aux pires formes de travail des enfants, le ministère du travail des États-Unis collabore fréquemment avec l'OIT dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de cette dernière, dont il est le principal donateur, ayant versé environ 255 millions de dollars au titre de projets d'assistance technique depuis 1995. Lancé en 1991, l'IPEC vise à supprimer progressivement le travail des enfants en renforçant les moyens dont disposent les pays intéressés pour remédier au problème et en créant un mouvement mondial de lutte. Les projets

financés par l'IPEC portent sur les enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses et sur les groupes particulièrement vulnérables, tels que les enfants de moins de 12 ans et les adolescentes. Du fait de son statut d'organisation internationale affiliée à l'ONU, l'OIT peut par l'intermédiaire de son programme collaborer à la fois avec les pouvoirs publics et avec les employeurs de différents pays.

L'IPEC contribue à mettre en œuvre les projets d'assistance technique du ministère du travail des États-Unis en s'inspirant de plusieurs modèles. Les programmes nationaux apportent une assistance technique aux pays qui sont déterminés à faire de l'abolition du travail des enfants une politique nationale. Les programmes sectoriels portent sur des activités dangereuses et sur des régions qui nécessitent une attention urgente et des ressources spécialement affectées à cette fin. Les programmes assortis de délais visent à intégrer la lutte contre le travail des enfants aux stratégies nationales en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'éducation et à supprimer certaines des pires formes de travail des enfants dans des délais allant de 5 à 10 ans. De nombreux projets de l'IPEC apportent entre autres une assistance technique visant à aider les pays intéressés à élaborer des plans d'action contre le travail des enfants et d'autres mesures nationales concernant les enfants qui travaillent. Dans tous les cas, l'IPEC collabore avec des organisations locales qui connaissent la réalité sur le terrain.

### **VERS UN MEILLEUR AVENIR**

Le ministère du travail des États-Unis a mis en place de solides bases en matière de recherches, de pratiques optimales, de partenariats internationaux et de campagnes multilatérales visant à abolir les pires formes de travail des enfants. Nos partenaires opérationnels, dont l'IPEC, des organisations non gouvernementales et des groupes confessionnels, ont mis sur pied des stratégies innovatrices, efficaces et viables en vue de combattre le travail des enfants. Ensemble, nous donnons aux enfants et à leur famille l'espoir d'un avenir meilleur et nous aidons les pays et les collectivités à se doter d'une main-d'œuvre mieux à même de répondre aux défis de l'économie mondiale dynamique d'aujourd'hui. ■

# L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

## Un impératif moral et un problème de développement

Juan Somavia

*Il s'est produit, ces dernières années, un changement spectaculaire d'attitude à l'égard du travail des enfants. La dénégation et l'indifférence ont fait place à la reconnaissance du problème, à l'indignation et à la volonté de s'y attaquer de façon efficace et durable. L'abolition du travail des enfants à travers le monde exigera un important engagement de ressources de la part de la communauté internationale. Cependant, en l'espace de 20 ans, les avantages économiques de cette abolition à l'échelle mondiale seraient 7 fois supérieurs aux coûts. La suppression du travail des enfants constitue sans nul doute un bon investissement financier.*

*M. Juan Somavia est directeur général de l'Organisation internationale du travail.*

**L**e travail des enfants constitue un problème de grande ampleur dans le monde, mais ce problème n'est pas insoluble.

L'expérience montre clairement que quand des particuliers prennent un engagement, quand les collectivités se mobilisent, quand les sociétés s'unissent et décident que le travail des enfants n'est plus acceptable, il est possible de réaliser de grands progrès de manière à ce qu'aucun enfant ne se voie priver d'une enfance normale et d'un avenir meilleur. Cependant, la tâche n'est pas facile.

La formation d'un consensus et la réalisation de changements réels demeurent une tâche immense sur le plan international et national ainsi qu'au sein des familles et des collectivités où le travail des enfants est répandu. L'objectif logique est de donner aux enfants la possibilité d'accès à une bonne éducation et aux parents celle d'obtenir un emploi décent. Il s'agit d'un problème économique pour les pays et pour les familles, mais aussi d'un problème moral. La lutte contre le travail des enfants est, en définitive, un combat pour la promotion de la dignité et de la liberté de l'être humain.



Alexander Zemlianichenko, AP/WWP

Ahmed (10 ans), à droite, Omed (7 ans), au centre, et Sarwar (9 ans), à l'arrière, tissent un tapis dans un atelier situé dans les environs de Mazar-e-Sharif (Afghanistan). On estime que quelque 2 000 enfants de cette ville travaillent et que leur salaire est essentiel à la survie économique de leur famille.

Un enfant sur 4 travaille dans le monde, soit quelque 246 millions d'enfants. Ce nombre correspond approximativement à la population des États-Unis!

Ces enfants ne font pas de petits travaux ou des tâches faciles. Il s'agit, pour eux et pour leur famille, d'une question de survie. Filles et garçons sont employés à des activités qui nuisent à leur développement mental, physique et affectif.

Les trois-quarts d'entre eux sont exploités dans ce que l'Organisation internationale du travail appelle les pires formes de travail des enfants. Ils travaillent dans des usines où l'atmosphère est étouffante, dans des plantations insalubres, dans des mines et autres endroits dangereux où ils risquent la mort. Certains sont vendus et exploités dans des conditions proches de l'esclavage. D'autres sont contraints au cauchemar réel de la prostitution ou enrôlés de force dans des conflits armés.



Joel Grimes, U.S. Department of Labor

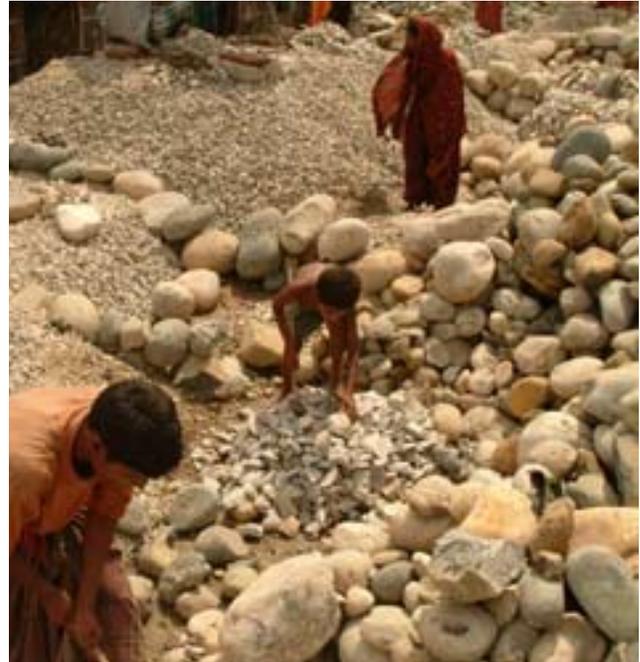
*L'IPEC de l'OIT cherche à soustraire des enfants à un travail pénible en leur offrant une scolarité gratuite.*

Depuis sa fondation, l'OIT lutte contre ce fléau qu'est le travail des enfants. Ces dernières années, grâce à nos efforts et à la collaboration de nombreuses personnes et institutions déterminées, nous avons assisté à un changement radical d'attitude à l'égard du travail des enfants. La dénégation et l'indifférence ont fait place à la reconnaissance du problème, à l'indignation et à la volonté d'agir. Un mouvement populaire grandissant contre les pratiques abusives en général s'est accompagné d'une nouvelle prise de conscience des façons dont on peut s'attaquer efficacement et de façon durable au problème du travail des enfants.

L'approche des mandants de l'OIT – États, employeurs et travailleurs – consiste à travailler sur la base du partenariat au niveau de la collectivité et de la production, pour obtenir au sein des pays un engagement à agir durablement en faveur de l'abolition du travail des enfants.

En 1999, nous avons approuvé un instrument clé de cette lutte: la convention n° 182 qui engage les pays à prendre des mesures immédiates pour interdire les pires formes de travail des enfants et pour les supprimer. Ces six dernières années, 151 pays l'ont ratifiée, faisant d'elle un engagement national et la convention la plus rapidement ratifiée de l'histoire de l'OIT par un très grand nombre de pays.

On a assisté, durant la même période, à une augmentation impressionnante du nombre de ratifications de la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Cette convention, qui a été adoptée en 1973, déclare que l'âge minimum d'admission à l'emploi ne devrait pas être inférieur à celui auquel cesse la scolarité



Joel Grimes, U.S. Department of Labor

*Au Bangladesh, des familles entières, y compris les enfants les plus jeunes, passent leur journée à concasser des pierres pour obtenir du gravier.*

obligatoire et elle établit un certain nombre de minimums d'âge selon les catégories d'emploi ou le type de travail. Sa ratification ne constitue toutefois qu'un début.

Un nombre croissant de pays ont sollicité l'aide de l'OIT pour prendre des mesures efficaces contre le travail des enfants. Le Programme de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui a été mis sur pied en 1992 avec 6 pays participants et une importante contribution financière de l'Allemagne, étend maintenant son rayon d'action dans 80 pays pour inclure des activités financées par 30 donateurs, y compris des associations d'employeurs et de travailleurs.

Le soutien généreux et le ferme engagement du Congrès et du gouvernement des États-Unis ont aidé l'OIT à accroître de façon spectaculaire ses efforts en faveur de l'abolition du travail des enfants.

Nous accordons la priorité à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, notre ultime objectif étant la suppression de toutes les formes de travail des enfants. Nous participons à l'élaboration et à l'application de mesures visant à empêcher le travail des enfants, à soustraire ces derniers aux travaux dangereux, à les préparer à la scolarisation et à procurer à leurs parents d'autres sources de revenu. Notre travail porte sur des projets de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, de réinsertion sociale des enfants de la rue en Europe de l'Est, de retrait des enfants des mines et des carrières en Amérique latine



Dado Galdieri, AP/WVWP

*Feliberto (9 ans) aide son père à fabriquer des briques à Cochabamba (Bolivie). Travaillant 10 heures d'affilée en moyenne, les enfants finissent souvent par ne plus aller à l'école.*

ainsi que d'assurance d'un meilleur avenir aux enfants qui tissent des tapis ou qui cousent des ballons de football en Asie du Sud.

### **UNE VOLONTÉ CROISSANTE D'AGIR**

Dans le monde entier, un mouvement d'opposition au travail des enfants a vu le jour. Les enfants qui travaillent se font aussi entendre, notamment dans le cadre de la Marche mondiale contre le travail des enfants. Des écoliers se mobilisent par solidarité.

De nouvelles alliances se forment entre les associations d'employeurs et de travailleurs, les organismes publics et les organisations de la société civile. Ces alliances agissent au niveau multinational dans plusieurs branches d'activité – comme la culture du tabac, la production de cacao et la fabrication d'articles de sport – dans lesquelles l'influence et les avantages des partenaires tripartites de l'OIT et de la société civile renforcent la lutte mondiale contre le travail des enfants.

En outre, 19 pays participent maintenant à des programmes visant à abolir le travail des enfants dans des délais précis. Ce sont là des bases sur lesquelles le mouvement se développe, mais il importe de faire beaucoup plus sur le plan général.

Nous devons harmoniser les décisions nationales et internationales grâce à une plus grande coopération en matière de développement pour encourager la réduction du travail des enfants. Nous devons promouvoir les débats nationaux et internationaux et les campagnes de sensibilisation de la population, identifier et recenser les travaux dangereux confiés aux enfants dans divers secteurs, mettre en place les moyens institutionnels qui permettront de s'attaquer au travail des enfants à tous les niveaux ainsi que créer des mécanismes efficaces, indépendants et crédibles d'inspection et de surveillance.

Le problème du travail des enfants ne peut être résolu isolément. À eux seuls, les projets ne suffisent pas. Lorsque la pauvreté désunit les familles, il convient de prendre des mesures tant économiques que sociales pour contribuer à protéger la dignité de la vie familiale.

Par exemple, l'enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à un « âge minimum » d'admission à l'emploi – qui varie selon les pays et la nature du travail – est un élément clé de la prévention du travail des enfants. Toutefois, vu les restrictions budgétaires que l'on observe partout, un grand nombre de pays ne peuvent pas se permettre de le faire.

La communauté internationale doit donc seconder les efforts des pays disposés à prendre des mesures d'ensemble grâce à des programmes de coopération en faveur du développement, d'accès aux marchés et aux conseils qu'ils reçoivent des organisations internationales.

Bien sûr, il faudra engager des ressources importantes pour faire disparaître le travail des enfants de notre planète. Selon une étude récente de l'OIT, la suppression du travail de travail sur une période de vingt ans donnerait des avantages estimés à 5,1 milliards de dollars, tant dans les pays en développement que dans les pays en transition où se trouvent la plupart des enfants qui travaillent. Au niveau mondial, ces avantages seraient près de 7 fois supérieurs aux coûts. Chaque année d'école découlant de la scolarisation des enfants jusqu'à l'âge de 14 ans augmente de 11 % le futur revenu annuel du jeune qui continue à fréquenter l'école.

Il ne fait aucun doute que la suppression du travail des enfants constitue un bon investissement financier.

### **L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'« AGENDA POUR LE TRAVAIL DÉCENT » DE L'OIT**

L'abolition du travail des enfants fait partie intégrante du programme de l'OIT intitulé « Agenda pour le travail décent », qui a pour but de donner des possibilités de travail décent et productif à toutes les femmes et à tous

les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine. Ce cadre de développement est axé sur la promotion des investissements qui créent des possibilités de travail productif respectant les normes et les droits des travailleurs sur les lieux de travail, la sécurité sociale, la protection de la santé et de la sécurité et la possibilité pour les travailleurs d'avoir voix au chapitre et d'être représentés. L'abolition effective du travail des enfants est l'un des principes fondamentaux de notre programme. Nous encourageons un travail décent car si l'on ne prête pas attention à la qualité du travail des parents, on ouvre la voie au travail des enfants.

Chaque pays peut, compte tenu de sa situation particulière, définir un niveau économique raisonnable au-dessous duquel aucune famille ne devrait tomber. Qui dit travail décent ne veut pas dire norme universelle ou salaire minimum. Les conventions de l'OIT, qui sont ratifiées volontairement par chaque pays, constituent une base sociale judicieuse pour les travailleurs.

Nous devons nous sentir encouragés par le fait que d'importants progrès ont déjà été réalisés sur le plan des connaissances et de l'expérience et qu'il existe un important mouvement mondial d'opposition au travail des enfants.

Le problème reste redoutable à l'échelle mondiale, mais je pense que, en œuvrant de concert, nous pourrions atteindre nos objectifs communs : un travail décent pour les parents, un enseignement de qualité pour les enfants et de réelles possibilités pour les jeunes.

L'abolition du travail des enfants est à la fois un impératif moral et un problème social. Si nous trouvons la volonté de le faire, nous pourrions apporter de l'espoir aux enfants du monde entier et affirmer le droit inaliénable de chacun d'eux à une enfance normale. ■

---

*Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques du gouvernement des Etats-Unis.*

## UNE CHARGE TROP LOURDE : LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES ET DANS LES CARRIÈRES

**O**n estime à 1 million le nombre d'enfants qui travaillent dans de petites mines et carrières à travers le monde. Ces enfants font leur travail dans les pires conditions imaginables et courent de graves risques (blessures, maladies chroniques ou mort).

Dans les mines à ciel ouvert comme dans les mines souterraines, les enfants passent de longues heures à transporter de lourdes charges, à installer des explosifs, à tamiser du sable et de la terre, à se glisser dans des galeries étroites, à respirer des poussières nocives et à travailler dans l'eau, souvent en présence de substances dangereuses telles que le plomb et le mercure. Des enfants travaillent dans des mines de diamant, d'or et de métaux précieux en Afrique, dans des mines de pierres précieuses et des carrières en Asie, ainsi que dans des mines d'or, de charbon, d'émeraude et d'étain en Amérique du Sud.

Dans les carrières situées dans de nombreuses régions du monde, leur sécurité et leur santé sont particulièrement menacées quand ils participent aux opérations d'extraction et au transport de lourdes charges, quand ils respirent des poussières et des particules nocives et qu'ils utilisent des outils et du matériel de concassage dangereux.

Les projets pilotes de l'Organisation internationale du travail (OIT) montrent qu'il est possible de mettre un terme au travail des enfants en aidant les travailleurs des mines et des carrières à organiser des coopératives et autres unités de production, à améliorer la santé, la sécurité et la productivité des travailleurs adultes et à assurer des services essentiels tels qu'écoles, eau propre et assainissement.

Un village reculé du Pérou, Santa Filomena, qui a aboli en 2004 le travail des enfants dans ses petites mines d'or, en est un exemple. Il a fait partie du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) dans les mines d'Amérique du Sud, programme qui couvre la Bolivie, l'Équateur et le Pérou. On estime à 200 000 le nombre d'enfants de ces pays qui travaillent dans les mines.

Les mineurs de Santa Filomena ont créé une association de mineurs en vue d'améliorer leurs conditions de travail. L'IPEC les a d'abord aidés à installer un treuil électrique dans une mine pour hisser les minéraux dans les puits. Ce treuil a éliminé la nécessité d'utiliser des enfants pour amener à la surface de lourdes charges situées à 200 mètres de profondeur.

Grâce à cette association et à l'organisation non gouvernementale CooperAccion et avec l'aide des autorités péruviennes et du ministère du travail des États-Unis, l'IPEC a lancé en 2000 son projet d'abolition du travail des enfants dans les mines de Santa Filomena. Il s'est inspiré d'un modèle de l'OIT fondé sur une approche intégrée du développement durable dans les collectivités et les familles.

Le projet de Santa Filomena procure également de nouvelles sources de revenu. C'est ainsi qu'il a permis d'acheter des pétrins et des fours à pain pour un groupe local de femmes, d'apprendre à ses membres l'utilisation de cet équipement et de les aider à monter une boulangerie. Ces femmes font maintenant du pain tous les jours et améliorent ainsi le régime alimentaire de leur famille tout en augmentant leurs revenus, ce qui leur permet de moins compter sur l'argent que gagneraient leurs enfants s'ils travaillaient.

En outre, l'IPEC a organisé des activités de sensibilisation et d'information dans les écoles. Les élèves de l'enseignement primaire ont peint des tableaux illustrant le genre de travail qu'ils faisaient auparavant. Le projet a aussi financé une exposition de photographies illustrant le travail des enfants et les risques qu'ils couraient dans les mines. Ces initiatives avaient pour but de sensibiliser la population aux dangers du travail des enfants et de lui faire prendre conscience des avantages de la scolarisation.

Le renforcement des moyens d'action, l'amélioration de la protection sociale, l'offre de possibilités de travail rémunéré aux femmes pour que leurs enfants n'aient pas à travailler dans les mines, la sensibilisation de la population aux avantages sociaux et économiques et au coût du travail des enfants, ainsi que la mise en place de meilleurs services en matière d'alimentation et de santé, tout cela a permis à des centaines de garçons et de filles de quitter les mines de Santa Filomena.

L'objectif consistant à soustraire tous les enfants au travail dans les petites mines et carrières est réalisable. Le 12 juin 2005, la quatrième Journée mondiale contre le travail des enfants visera à trouver les moyens d'en faire une réalité. ■

Sources : Organisation internationale du travail et ministère du travail des États-Unis.

# LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À L'ÉCHELLE MONDIALE

John Miller



Une course de chameaux dans un pays du Moyen-Orient. Des enfants sont souvent réduits à l'esclavage en tant que jockeys.

Arthur Thevenart, CORBIS

*Chaque année, de 600 000 à 800 000 personnes, dont la moitié sont des enfants, sont arrachées à leur famille et envoyées à l'étranger pour y travailler. Les enfants sont employés comme soldats ou jockeys de chameaux, contraints au travail forcé ou exploités sexuellement. Œuvrant de concert avec les États et par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, le gouvernement des États-Unis cherche à arrêter les trafiquants d'enfants, à réinsérer dans la société les victimes de la traite et à les réunir avec leur famille. « Nous devons combattre la corruption des agents publics qui permet à la traite de prospérer et qui déstabilise l'économie des pays », déclare M. John Miller, principal responsable, au département d'État, des efforts déployés pour enrayer la traite des êtres humains. « Nous devons renforcer la répression afin de sauver les enfants esclaves et de décourager les trafiquants. Et nous devons améliorer nos efforts de prévention pour que les enfants ne soient pas victimes de ce crime odieux. »*

*M. John Miller, qui a rang d'ambassadeur, est conseiller principal de la secrétaire d'État, Mme Condoleezza Rice, et est à la tête de la direction de la lutte contre la traite des personnes au département d'État.*

**T**ous les pays proscrivent l'esclavage, et bien des gens pensent que sa pratique appartient au passé. Malheureusement, ce crime qu'est la traite des personnes, forme moderne de l'esclavage, existe toujours en 2005 et il touche particulièrement les enfants à travers le monde.

Quand on parle de la traite des personnes, on parle de tous ceux qui sont contraints, par la force ou par la duperie, à un travail forcé ou à l'exploitation sexuelle. Le gouvernement des États-Unis estime que, chaque année, de 600 000 à 800 000 hommes, femmes et enfants sont victimes de ce trafic de part et d'autre des frontières. Près de la moitié de toutes les victimes sont malheureusement des enfants, qui sont utilisés comme soldats, jockeys de chameaux et travailleurs forcés ou qui sont livrés à la prostitution. Le travail forcé prend de nombreuses formes, qu'il s'agisse des tâches épuisantes dans les carrières, du travail domestique, du travail en usine ou dans les champs.

Pour lutter contre ce crime, le Congrès des États-Unis a adopté la loi de 2000 sur la protection des victimes de la traite des personnes. Cette loi prescrit la publication annuelle par le département d'État d'un rapport portant sur les mesures prises par les États étrangers afin de prévenir la traite des personnes, de protéger ses victimes, y compris les enfants, et de poursuivre les trafiquants



Victor R. Caivano, AP/WVVP

Carlos (9 ans) nettoie des crevettes dans le village de pêcheurs de Guapinol (Honduras).

en justice. Il doit faire état des efforts déployés par le gouvernement des États-Unis dans ce domaine. En 2004, les États-Unis ont accordé plus de 96 millions de dollars au titre de leur participation à des programmes contre la traite des personnes à l'étranger. Ils œuvrent activement pour sensibiliser l'opinion publique au sort des enfants astreints à une existence d'esclave.

### LES MESURES DE COOPÉRATION

Grâce à notre travail et à celui de diverses organisations, des progrès sont réalisés sur tous les fronts dans la lutte contre ce problème. Depuis 2003, près de 3 000 trafiquants ont été condamnés, et 40 pays ont adopté des lois de vaste portée contre la traite des personnes. Pour prévenir l'esclavage, un certain nombre d'initiatives visent à mettre en garde les personnes vulnérables contre les stratagèmes utilisés par les trafiquants. Et des partenariats entre organismes publics et organisations non gouvernementales ont abouti à des initiatives fructueuses qui améliorent

l'existence des enfants en les soustrayant au travail forcé et à d'autres formes d'asservissement.

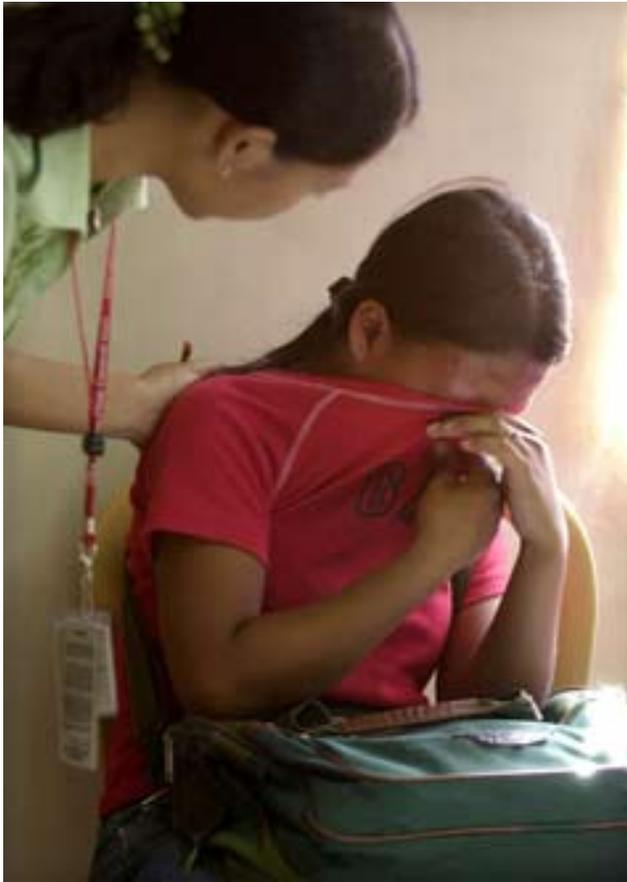
Par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) utilise des fonds américains pour réinsérer dans la société des enfants qui ont été enlevés et livrés aux bases de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le sud du Soudan et dans le nord de l'Ouganda. Bon nombre de ces enfants se sont vus forcés à tuer des amis et des membres de leur famille à la suite de leur enrôlement. Le CICR aide aussi les enfants qui fuient chaque nuit les villages ougandais pour la ville par crainte d'être enlevés par les rebelles de la LRA.

Pour combattre l'asservissement des enfants utilisés comme jockeys de chameaux, le gouvernement des Émirats arabes unis a ouvert, en décembre 2004, un centre d'hébergement où sont soignées les victimes de la traite et qui est administré par l'« Ansar Burney Welfare Trust ». Ce centre accueille de nombreux garçons qui ont été piétinés par les chameaux qu'ils étaient contraints à monter. En date de mars 2005, il avait sauvé et soigné une cinquantaine d'enfants, dont au moins 16 ont pu être rapatriés.

L'Organisation internationale pour les migrations s'emploie, de concert avec le département d'État, les ministères ghanéens intéressés, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et des organisations non gouvernementales locales, à trouver les enfants qui ont été enlevés dans la région du lac Volta, au Ghana, pour travailler dans le secteur de la pêche et à leur procurer des papiers d'identité. En vue de stopper cette pratique dans la région, elle fournit des conseils aux victimes, s'emploie à réunifier les familles et à réinsérer les enfants dans la vie quotidienne. Dans son rapport de 2004 sur la traite des personnes, le département d'État rend hommage à Togbega Hadjor, chef suprême de la zone traditionnelle des Bakpa, au Ghana, pour sa participation à ce programme et pour ses efforts de sensibilisation de la population locale.

Nous collaborons également avec le groupe « Free the Slaves » pour mettre fin aux activités des villages de pêcheurs de la baie du Bengale, au Bangladesh, qui utilisent des enfants comme esclaves. Depuis octobre 2004, la police et les garde-côtes du Bangladesh ont sauvé 129 enfants.

Dans le cadre de l'initiative du président Bush visant à combattre toutes les formes de traite des personnes, l'association « Catholic Relief Services » collabore avec la police brésilienne afin de découvrir les circuits utilisés par les trafiquants pour exploiter leurs victimes. Elle s'emploie également à améliorer la coordination entre la police et les inspecteurs du travail en vue de dépister ces activités, d'enquêter sur elles et de soustraire ainsi un plus grand nombre d'enfants à cette traite.



Aaron Favila, AP/WWP

Une assistante sociale conseille une victime en larmes de la traite des enfants qui vient d'arriver à Manille d'une province du centre des Philippines.

### « PERSONNE NE MÉRITE D'ÊTRE ESCLAVE »

En dépit de tous les efforts en cours, nous savons que des centaines de milliers d'enfants, si ce n'est des millions, continuent à être réduits en esclavage, et c'est là un problème auquel il nous faut nous attaquer à fond et sans délai. Nous devons combattre la corruption des agents publics qui permet à la traite de prendre de l'ampleur et qui déstabilise l'économie des pays touchés. Nous devons intensifier la répression afin de sauver les enfants esclaves et de décourager les trafiquants. Enfin, nous devons améliorer nos mesures de prévention pour que les enfants ne soient pas victimes de ce crime odieux.

Le mouvement en faveur de l'abolition de la traite des enfants et de leur asservissement se poursuit, et je suis fier du rôle dirigeant que les États-Unis jouent pour créer un monde dans lequel, comme le président Bush l'a déclaré dans son discours d'investiture de 2005, « personne n'est digne d'être maître et personne ne mérite d'être esclave ». ■

## LES SANCTIONS CONTRE LES TRAFIQUANTS D'ÊTRES HUMAINS

Chaque année, le rapport du département d'État américain sur la traite des personnes cite les pays dont les pouvoirs publics ne se conforment pas totalement aux normes minimales de la législation américaine interdisant les pires formes de la traite des personnes et ne font pas d'efforts importants dans ce sens. Le rapport de 2004 place le Bangladesh, la Birmanie, la Corée du Nord, Cuba, l'Équateur, la Guinée équatoriale, le Guyana, la Sierra Leone, le Soudan et le Venezuela dans cette « catégorie 3 ». Selon la législation américaine, les États-Unis peuvent appliquer à ces pays les sanctions suivantes :

- la suspension de l'assistance non humanitaire et non liée au commerce,
- l'interruption de la participation financière des États-Unis à des programmes éducatifs et d'échanges culturels lorsque le pays ne reçoit pas d'autre aide,
- l'opposition des États-Unis à l'octroi de prêts et de dons par la Banque mondiale, par le Fonds monétaire international (FMI) et par les autres institutions financières internationales, sauf pour l'aide humanitaire ou l'aide liée au commerce et pour certains types d'aide au développement. Ainsi en 2004, les États-Unis ont voté contre l'octroi de prêts du FMI et de la Banque mondiale au Venezuela du fait du classement de ce pays dans la catégorie 3.

La législation américaine donne au président une certaine latitude en matière de dérogation à ces sanctions, en particulier s'il estime qu'une telle dérogation serait dans l'intérêt des États-Unis ou éviterait de graves répercussions sur les catégories vulnérables de la population comme les femmes et les enfants ou encore s'il a constaté que l'État en question appliquait les normes minimales depuis la publication du rapport. En 2004, le président a accordé des dérogations au Bangladesh, en raison des efforts croissants faits par ce pays pour poursuivre les trafiquants en justice et sauver les victimes de la traite, au Guyana, en raison de son nouveau plan d'action qui consiste à consacrer davantage de ressources aux victimes et de ses nouveaux efforts de sensibilisation de la population, à la Sierra Leone, pour assurer la formation d'officiers de police à la prévention et à la répression de la traite et pour avoir nommé un haut fonctionnaire au poste de coordinateur de la lutte contre la traite des personnes, ainsi qu'à l'Équateur, pour avoir accru les descentes de police chez les trafiquants et pour sensibiliser l'opinion.

Les sanctions sont un dernier recours et elles ne représentent que l'un des nombreux instruments utilisés pour stimuler l'action des États étrangers en faveur des victimes actuelles et en puissance de cette forme moderne d'asservissement. Parmi les autres initiatives prises par les États-Unis l'an dernier figurent l'octroi (mentionné plus haut) de plus de 96 millions de dollars pour lutter contre la traite des personnes à l'étranger, la participation à de vastes discussions bilatérales et à des partenariats, la mise en train de nombreuses activités en collaboration avec des organisations internationales et la mise sur pied de programmes de sensibilisation et de vulgarisation de vaste portée. ■

# L'ACTION DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS PAR LE TRAVAIL

Tom Harkin



Après la récolte des feuilles de tabac au Laos, une petite fille les prépare aux fins de séchage.

© International Labour Organization/P. Deloche/www.ilo.org

*L'obligation qui incombe à tous les pays de mettre fin dès maintenant à l'exploitation des enfants par le travail répond à un impératif moral. Cette forme d'exploitation est non seulement ignoble, déclare l'auteur, mais elle constitue aussi une politique économique déplorable et elle compromet la réalisation des objectifs du développement. Le Congrès des États-Unis a pris des mesures – certaines législatives et d'autres non – visant à sanctionner les pays qui se livrent aux pires formes du travail des enfants ainsi qu'à assurer la réinsertion sociale des victimes de ces pratiques. Sénateur démocrate de l'Iowa, M. Harkin entend déposer sous peu un texte de loi qui prônera l'adoption de mesures encore plus rigoureuses, dont l'interdiction d'importer des produits résultant de l'exploitation des enfants par le travail.*

*Parlementaire depuis 1975, M. Tom Harkin est actuellement le membre démocrate de plus haut rang de la sous-commission budgétaire sénatoriale pour le travail, les affaires sanitaires et sociales et l'éducation, et il milite depuis longtemps en faveur de la cessation des pratiques abusives en matière de travail des enfants.*

L'exploitation des enfants par le travail est un acte profondément répréhensible du point de vue moral. De surcroît, elle constitue une pratique économique pernicieuse et elle compromet la réalisation des objectifs de développement des jeunes États. Lorsqu'on exploite un enfant sur le plan économique, l'enfant est perdant, la famille est perdante, le pays est perdant, et le monde entier est perdant. Les pays qui exploitent les enfants font de mauvais partenaires commerciaux. Ce n'est pas sur le dos de ses enfants qu'un pays peut devenir prospère. L'esclavage des enfants n'a nullement sa place dans l'économie mondiale.

Depuis trente ans que je siège au Congrès, j'ai eu l'occasion de voir de mes propres yeux les horreurs de l'exploitation des enfants dans de nombreux pays. Quand vous avez vu des enfants trimmer dans les champs et dans les usines, des enfants qui sont battus et affamés, des enfants qui vivent sans amour et privés des nécessités les plus fondamentales, vous ne pouvez pas vous empêcher de vous donner corps et âme à la lutte contre ce fléau.

## LES MESURES PRISES PAR LE CONGRÈS

Pour faire reculer le travail des enfants dans le monde entier, le Congrès a mis au point toute une panoplie



© International Labour Organization/M. Barton/www.ilo.org

Des enfants travaillent dans les marais salants de la province de Kampong (Cambodge).

d'instruments, certains législatifs et d'autres non, de nature à combattre l'exploitation des enfants par le travail. Par exemple, l'article 1307 de la loi de 1930 relative au tarif douanier interdit l'importation d'articles produits par des personnes assujetties au travail forcé ou à la servitude pour dettes. En 2000, le Congrès a modifié cette loi de façon à garantir que cette interdiction s'appliquera également aux produits fabriqués par des enfants travaillant dans des conditions analogues.

La loi de 2000 sur le commerce et le développement a fait faire un grand pas en avant dans la lutte contre l'exploitation des enfants par le travail dans les pays en développement. En vertu de ce texte, les pays qui peuvent prétendre à des préférences commerciales au titre du Système généralisé de préférences (SGP) sont tenus de traduire dans la pratique les engagements qu'ils prennent en matière de lutte contre l'exploitation des enfants par le travail. Comme l'exige la loi, le Bureau du représentant des États-Unis pour le commerce extérieur procède à un examen annuel des pays bénéficiaires du SGP en vue de déterminer, entre autres, s'ils s'acquittent des obligations découlant de la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants.

En ratifiant ce document, les pays se sont mis d'accord pour la première fois sur la définition des « pires formes de travail des enfants », à savoir toutes les formes d'esclavage, la traite des enfants, la servitude pour dettes ainsi que le recrutement des enfants à des fins de prostitution, de pornographie et de la production ou du trafic de stupéfiants. Cette définition englobe en outre les travaux qui, de par leur nature, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

La convention n° 182 a été négociée en 1999. Au mois d'avril 2005, 153 des 178 pays membres de l'OIT, dont les États-Unis, l'avaient ratifiée. Tous ceux qui l'ont ratifiée, et parmi lesquels figurent de nombreux pays en développement, sont convenus de supprimer les pires formes du travail des enfants, et ce de toute urgence.

Dans la loi commerciale de 2002, qui habilite les négociateurs commerciaux à exercer leurs pouvoirs, j'ai tenté de faire de la suppression des pires formes de travail et de l'esclavage des enfants l'un des principaux objectifs de toutes les négociations auxquelles participeraient les États-Unis. Or, je le regrette, la version finale de cette loi ne retient cet objectif que sous une forme très affaiblie, puisqu'elle stipule seulement que les négociateurs des États-Unis sont autorisés à soulever avec leurs partenaires commerciaux la question de l'exploitation des enfants par le travail.

En 1999, j'ai déposé une proposition de loi visant à dissuader le travail des enfants. Prochainement, je vais présenter une nouvelle fois ce texte, qui donne l'ordre au président d'œuvrer avec nos partenaires commerciaux à l'interdiction internationale du commerce de produits fabriqués par des enfants exploités. Si elle est adoptée, cette loi interdira l'importation aux États-Unis de biens manufacturés ou de produits miniers obtenus par l'exploitation du travail d'enfants. En outre, elle rendra obligatoire l'établissement d'une liste des entreprises étrangères qui ont recours aux pires formes du travail des enfants. Les entreprises qui importeraient des marchandises fabriquées dans ces conditions seraient passibles de lourdes sanctions. Bien que ma proposition de loi ait été ajournée en 1999, j'ai réussi à faire modifier la loi commerciale de 2000 de manière à garantir que ce texte s'applique aux articles fabriqués par des enfants travaillant sous la contrainte ou dans des conditions de servitude pour dettes.

### LE PROTOCOLE HARKIN-ENGEL

Parallèlement à ces initiatives législatives, j'ai poursuivi des démarches à caractère volontaire, la plus notable étant le protocole Harkin-Engel, lequel vise à supprimer l'exploitation et l'esclavage des enfants dans la production de cacao.

En 2001, le représentant démocrate de l'État de New York, M. Eliot Engel, s'est joint à moi pour formuler une initiative destinée à faire disparaître ces pratiques dans ce secteur en Afrique de l'Ouest. Le protocole Harkin-Engel prescrit une stratégie en 6 points, assortie de délais précis, de nature à éliminer les pratiques abusives

et esclavagistes dont sont victimes les enfants dans la production de fèves de cacao et de produits dérivés dans cette région du continent africain. Il prévoit en particulier l'élaboration de normes applicables à l'ensemble de cette activité économique ainsi que l'établissement d'un système indépendant de suivi, de transmission de données et de certification. L'industrie a accepté de certifier que le cacao utilisé dans la fabrication de chocolat ou de produits dérivés était cultivé et traité en Afrique de l'Ouest sans recours à la main-d'œuvre d'enfants exploités.

Par l'intermédiaire de la sous-commission budgétaire sénatoriale pour le travail, les affaires sanitaires et sociales et l'éducation, j'ai obtenu le financement d'un programme de l'OIT qui a pour objet de surveiller la situation des enfants au travail dans les plantations de cacao de l'Afrique de l'Ouest et, au besoin, de les retirer de ces plantations. Les enfants exploités qui sont retirés des plantations bénéficient d'une formation scolaire ou professionnelle. Ce programme de l'OIT, connu sous son sigle anglais WACAP (Programme ouest-africain pour lutter contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants par le travail dans le secteur du cacao et de l'agriculture commerciale), vise à sensibiliser les familles et les collectivités aussi bien qu'à mettre en place un système de suivi et de rétroaction qui produit des données fiables sur le travail des enfants dans les plantations de cacao de l'Afrique de l'Ouest. Grâce à ce programme, l'OIT sera en mesure de venir en aide à environ 80 000 enfants. Si le WACAP a fourni les ressources nécessaires, c'est à l'industrie du chocolat qu'incombe la responsabilité sociale, morale et financière d'appliquer intégralement ce protocole.

Le protocole Harkin-Engel garantit que les syndicats et les autres intéressés en dehors de l'industrie, ainsi que les experts de terrain dans les pays producteurs de cacao, jouent un rôle actif, de concert avec les entreprises de ce secteur, dans la surveillance des pratiques liées au travail des enfants. Ainsi un groupe consultatif chargé d'appuyer l'application du protocole regroupe-t-il des représentants des organismes suivants : l'OIT, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, le groupe anti-esclavagiste « Free the Slaves », la « National Consumers League » et la « Child Labor Coalition ».

Enfin, le protocole Harkin-Engel attache une grande importance à l'application d'un système de certification dans l'ensemble du secteur, et ce d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

## LA TÂCHE QUI NOUS ATTEND

Pour résumer, je rappellerai que le Congrès a mis au point un certain nombre d'instruments, législatifs et autres, d'envergure nationale et internationale, qui visent à combattre l'exploitation des enfants par le travail et l'esclavage en vue de mettre fin à ces pratiques. Le défi qui se présente aujourd'hui aux pays, aux organisations internationales, aux groupes non gouvernementaux et à l'industrie consiste à utiliser ces instruments de manière énergique.

Personne ne sous-estime l'ampleur ni la difficulté de la tâche qui nous attend. Néanmoins, l'impératif moral saute aux yeux, et les arguments en rapport tant avec l'économie qu'avec le développement sont convaincants. Nous avons le devoir solennel, que nous agissions à titre de nations, d'organisations ou d'êtres humains, de mettre fin une fois pour toutes au fléau de l'exploitation des enfants par le travail. Il incombe aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux organisations internationales de faire bon usage, ensemble, de tous les instruments à leur disposition. ■

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DU CACAO

L'Organisation internationale du travail (OIT) estimait à 284 000 le nombre d'enfants qui travaillaient dans les exploitations de cacao et l'industrie de transformation de l'Afrique de l'Ouest au début de 2002.

L'OIT a constaté qu'un grand nombre d'enfants au travail provenaient de régions pauvres et qu'ils avaient été envoyés chez des cultivateurs de cacao par leurs parents, ces derniers croyant que leurs enfants trouveraient du travail et qu'ils leur enverraient de l'argent. Or une fois retirés de leur famille, les enfants étaient contraints de travailler dans des conditions d'esclavage et ils étaient régulièrement battus. À peine plus du tiers des enfants qui travaillaient dans des plantations de cacao allaient à l'école, et le tiers des travailleurs d'âge scolaire n'avaient jamais fréquenté l'école.

Ces enfants travaillaient souvent plus de 12 heures par jour. La majorité d'entre eux se servaient de machettes pour défricher les plantations et d'autres outils dangereux pour ouvrir les cabosses. Plus de la moitié procédaient à l'épandage d'insecticides sans matériel de protection. Quelque 64 % avaient moins de 14 ans, et 40 % étaient des filles.

En 2002, sous les auspices de l'OIT, un nouveau partenariat international entre le secteur public et le secteur privé a vu le jour, sous le nom anglais de l'« International Cocoa Initiative » (ICI). Cet organisme comprend des représentants de l'industrie du cacao, des syndicats, des organismes de défense des consommateurs et des organisations non gouvernementales. En collaboration avec l'OIT et avec les États producteurs, il s'emploie à encourager les mesures visant à supprimer les pires formes de travail des enfants dans la production du cacao et dans sa transformation.

Pour sa part, l'OIT a entrepris l'exécution d'un programme d'action destiné à éliminer le recours à la main-d'œuvre enfantine dans la production de cacao dans les pays directement concernés, notamment les pays producteurs du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria.

Connu sous le nom de Programme ouest-africain pour lutter contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants par le travail dans le secteur du cacao et de l'agriculture commerciale (WACAP), ce programme triennal a reçu plus de 5 millions de dollars du ministère du travail des États-Unis ainsi que 1 million de dollars de fabricants de chocolat.

Il s'emploie à sensibiliser les familles et les collectivités au problème que pose le travail des enfants dans ce secteur, à aider les producteurs, les inspecteurs et les travailleurs à se doter des moyens nécessaires pour faire face à ce fléau, à retirer les enfants du secteur commercial de l'agriculture quand ils font des travaux dangereux ou sous la contrainte et à faciliter leur scolarisation, à aider les familles à améliorer



Christine Nesbitt, AP/WWP

*Amadou (14 ans), de la Côte d'Ivoire, montre sur sa jambe les cicatrices de blessures qu'il s'est faites avec sa machette en avril 2001. Près de 15 000 enfants, dont un grand nombre venus d'autres pays africains, travailleraient dans des plantations de la Côte d'Ivoire, pays qui produit 40 % du cacao du monde et qui est le plus grand exportateur de café de l'Afrique.*

leur capacité d'entreprendre des activités génératrices de revenus ainsi qu'à assurer le suivi et la rétroaction.

En décembre 2004, le WACAP pouvait se targuer des résultats suivants :

- il a organisé des réunions et des ateliers de sensibilisation comportant du matériel de formation adapté au cas par cas et dont ont bénéficié plus de 25 000 personnes. À cet égard, il a coopéré avec le groupe « Sustainable Tree Crops Program » de l'Afrique de l'Ouest et avec d'autres organisations internationales ainsi qu'avec l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ;
- il a identifié plus de 3 000 enfants de moins de 13 ans qui ont bénéficié d'une prise en charge psycho-sociale et qui ont été retirés des plantations. Le WACAP s'est fixé pour objectif d'atteindre 9 700 enfants d'ici à 2006 ;
- dans chaque pays producteur de cacao, il a coordonné l'établissement ou le renforcement de mécanismes visant à combattre le travail des enfants en coopération avec des organismes publics, des syndicats, des employeurs, la société civile et des institutions universitaires et de recherche. ■

Source : Organisation internationale du travail (IPEC)

# COMPRENDRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

## Tendances, formes et causes

Eric Edmonds

*Les décideurs soucieux de mettre fin au travail des enfants doivent s'attaquer à la pauvreté, la plupart du temps la cause même du problème. Certes, l'exploitation des enfants par le travail est une réalité qu'il faut supprimer, mais les données révèlent qu'un enfant au travail ne fait souvent que seconder un parent et qu'il aide sa famille à subvenir à ses besoins. En outre, elles font ressortir une nette corrélation entre le recul de la pauvreté et la diminution du nombre d'enfants au travail, et elles donnent à penser que la main-d'œuvre enfantine est un phénomène principalement répandu dans les endroits où parents et enfants y sont pratiquement acculés et où les écoles bon marché font défaut. Dès lors, pour être efficace, toute politique visant à éradiquer ce fléau doit impérativement se concevoir dans le contexte de la stratégie globale de développement du pays et elle doit se demander si elle fait disparaître la nécessité du travail des enfants et ce que feront ces derniers lorsqu'ils ne seront plus employés.*

*M. Eric Edmonds est professeur d'économie à l'université Dartmouth et maître de recherche au « National Bureau of Economic Research », organisme de recherche privé et sans but lucratif des Etats-Unis. Il est l'auteur de nombreuses publications sur le thème du travail des enfants dans le monde et consultant auprès de divers organismes, dont la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation de coopération et de développement économiques.*

**L**es images tragiques d'enfants enchaînés dans des usines, contraints à la prostitution ou embrigadés d'office dans l'armée de leur pays ne reflètent pas, heureusement, les conditions de la plupart des enfants qui travaillent dans le monde. En fait, la plupart d'entre eux s'affairent aux côtés de leurs parents, leur donnant un coup de main à la ferme ou dans l'entreprise familiale. En 2000, l'UNICEF a enquêté sur le travail des enfants dans 36 pays en développement. Les données recueillies portent sur plus de 120 millions d'enfants, âgés de 5 à 14 ans. Si près de 70 % d'entre eux étaient employés à une activité ou à une autre, ils étaient moins de 3 % à faire partie du marché du travail structuré. C'est l'agriculture qui était la plus grosse consommatrice d'emplois, comme c'est le cas la plupart du temps dans les pays les plus pauvres.

Dès lors, sans contester la réalité ni la gravité des horreurs du travail des enfants qui sont évoquées dans les journaux occidentaux, nous devons prendre soin de ne pas extrapoler et nous garder de penser que ces conditions s'appliquent aux garçonnets et aux fillettes qui contribuent à subvenir aux besoins de leur famille, ce qui est le cas classique de la main-d'œuvre enfantine.

### **LE TRAVAIL DES ENFANTS : UN ASPECT DE LA PAUVRETÉ**

Dans les pays en développement, les parents pauvres se heurtent à une décision difficile. Les enfants peuvent apporter une contribution économique productive à leur famille en aidant celle-ci dans l'exploitation agricole ou l'entreprise familiales, en s'intégrant au marché officiel du travail ou en accomplissant des tâches ménagères pour leurs parents. C'est une façon pour eux de subvenir en partie à leurs propres besoins en matière de nourriture, de logement et d'habillement ainsi qu'à ceux de leurs frères et sœurs et d'autres membres de la famille. La famille doit mettre dans la balance, d'un côté, le besoin de la contribution économique de l'enfant et, de l'autre, son désir d'investir dans l'avenir de ce dernier dans l'espoir qu'il pourra briser le carcan de la pauvreté. Souvent, les écoles font défaut, ou alors elles sont de tellement piètre

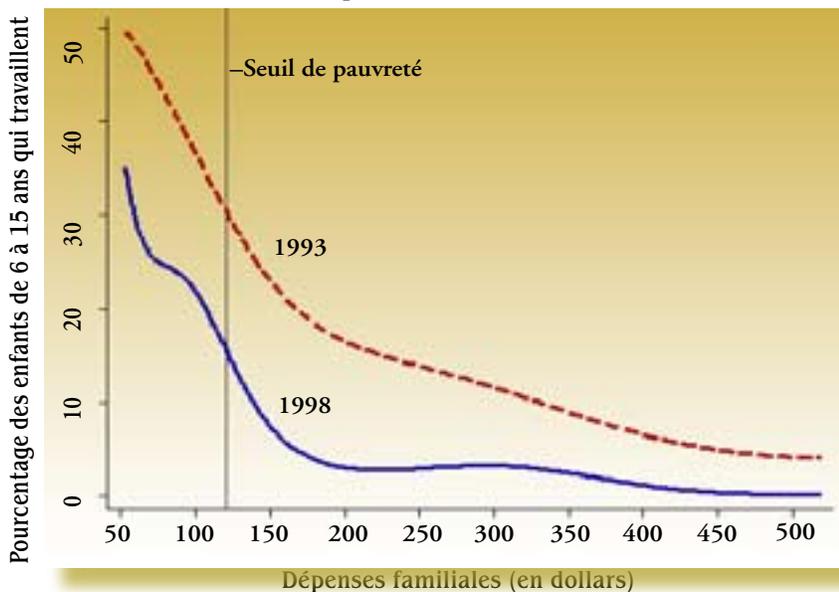
qualité que l'enfant n'a vraiment pas d'autre solution que de travailler. Mais même lorsqu'ils ont d'autres possibilités, parents et enfants doivent malheureusement se tourner vers la main-d'œuvre enfantine parce que l'absence d'une contribution économique aggraverait la pauvreté de la famille.

L'importance du rôle que jouent les enfants pour aider leur famille à faire face à une extrême pauvreté est incontestable à l'échelle nationale aussi bien que transnationale. Certains des exemples les plus convaincants s'observent au Vietnam, pays qui a réduit le travail des enfants de près de moitié en l'espace de cinq ans, pendant l'essor économique des années 1990. Pendant cette phase d'expansion, le gouvernement vietnamien a fait une enquête destinée à surveiller les activités des enfants dans

et 1998. Ce phénomène était le plus frappant chez les ménages qui disposaient de moins de 400 dollars par an et par personne pour vivre, mais il ne se confinait pas aux ménages pauvres ou presque pauvres. En outre, la main-d'œuvre enfantine avait le plus diminué dans les familles qui se situaient aux alentours du seuil de pauvreté. En fait, une étude fondée sur ces données a constaté que le relèvement des dépenses par habitant pouvait expliquer 80 % du recul du travail des enfants dans les ménages qui étaient pauvres en 1993, mais qui ne l'étaient plus en 1998.

D'autres observations intéressantes se dégagent des données recueillies au Vietnam ; dans les ménages relativement aisés, par exemple, les variations mineures du niveau de vie sont restées relativement sans effet sur la

### Diminution du nombre d'enfants travaillant au Vietnam pendant les années 1990



Source : statistiques établies par l'auteur pour la période allant de 1993 à 1998. Office général de statistiques du gouvernement vietnamien.

plus de 4 000 foyers ainsi que les dépenses des ménages par habitant. Le graphique ci-dessous montre le pourcentage des enfants qui travaillaient au début de la phase d'essor économique (1993) et à la fin de cette phase (1998) en fonction des dépenses des ménages par habitant au début de la période d'expansion (et converties en dollars des Etats-Unis de 1998). Autrement dit, pour chaque point sur l'axe des dépenses par habitant en 1993, les taux d'activité économique représentés sont ceux des mêmes ménages en 1993 et en 1998.

Les données recueillies au Vietnam montrent que le travail des enfants a considérablement reculé entre 1993

Le travail des enfants est un aboutissement important de la pauvreté, mais il n'est pas induit exclusivement par le besoin de revenus de la famille. Parents et enfants doivent évaluer la valeur du temps que l'enfant passerait à travailler à la lumière des autres activités qu'il pourrait entreprendre. Parfois, les autres occasions qui se présentent aux enfants ne sont pas suffisamment séduisantes pour que les familles renoncent à la contribution économique de ces derniers. Ceci dit, le recul rapide du travail des enfants vietnamiens, visible chaque année parmi les ménages se situant aux alentours du seuil de pauvreté, donne à penser que le besoin désespéré d'argent, né de la pauvreté, est un facteur qui n'a guère d'égal dans le raisonnement tenu

par les familles pour déterminer la valeur du temps des occupations de leurs enfants. Qui plus est, dans le cas du Vietnam, la baisse du travail des enfants s'est accompagnée de la hausse du taux de scolarisation, en particulier dans le secondaire.

L'image qui se dégage du Vietnam n'est probablement pas unique à ce pays. De fait, des études récentes ont documenté des tendances similaires dans des pays aussi divers que le Pakistan et le Pérou. En outre, le tour d'horizon des pays révèle une situation analogue. Près des trois-quarts des variations transnationales en matière de main-d'œuvre enfantine peuvent s'expliquer rien que

par les écarts de revenu. Les estimations du travail des enfants par pays en fonction du produit intérieur brut (PIB), faites par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2000, indiquent que ce phénomène est rare dans les pays plus riches que le Gabon, dont le PIB se chiffre à 8 400 dollars par an, alors qu'il est endémique dans les pays les plus pauvres du monde, tels la Tanzanie et l'Éthiopie. Comme on l'a vu au Vietnam, le revenu



Ben Curtis, AP/WWP

*Catherine (7 ans), dont le visage porte les traces de brûlures dues à un accident de cuisine, transporte un seau d'eau dans un camp de réfugiés situé dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Elle a dû quitter son village à cause de luttes relatives à des terres bonnes pour la production de cacao.*

n'est pas le seul facteur qui influence la décision de faire travailler ses enfants. Le Népal est plus riche que la Tanzanie, mais d'après les estimations la part des enfants au travail dans le premier est près de trois fois celle des enfants au travail dans le second. Pour autant, le lien globalement solide entre le revenu et le travail des enfants porte à croire que le besoin de la contribution économique de l'enfant revêt probablement la plus haute importance.

## LES AUTRES ASPECTS DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ENFANT

L'examen de l'évolution de la main-d'œuvre enfantine en fonction de l'accroissement des échanges commerciaux des pays en développement fait ressortir certains des faits les plus intéressants concernant l'importance de la pauvreté et de la contribution de l'enfant au niveau de vie de sa famille. En règle générale, si elle coïncide avec la progression des revenus, l'augmentation des échanges commerciaux multiplie aussi les possibilités d'emploi pour les enfants. Pourtant, les observations tirées d'exemples propres à divers pays aussi bien que celles qui concernent les études transnationales ne laissent planer aucun doute : la multiplication des possibilités d'emploi encourage davantage d'enfants à travailler, mais la hausse du revenu familial a un effet largement compensatoire. Quand les gains qui découlent des échanges vont jusqu'à bénéficier aux plus démunis et que ces derniers voient leur revenu augmenter, ils utilisent ce surcroît d'argent pour sortir leurs enfants du monde du travail et, souvent, pour les inscrire à l'école.

Parfois, d'autres aspects de l'environnement de l'enfant obligent ce dernier à travailler, quand bien même ses parents choisiraient de l'envoyer à l'école s'ils en avaient la possibilité. Quand elles n'ont pas accès au crédit, par exemple, les familles doivent tenir compte de leurs besoins à court terme plutôt que de viser leur intérêt à longue échéance. A cet égard, certains faits récents observés en Afrique du Sud sont révélateurs.

En milieu rural, les enfants noirs habitent souvent avec leur famille élargie, y compris leurs grands-parents. Le gouvernement sud-africain verse de généreuses allocations sociales aux personnes âgées de race noire. Une étude récente cherche à déterminer si le partage du temps d'activité de l'enfant entre le travail et l'école est influencé par la date du versement de ces allocations. Vu l'existence d'établissements de crédit, un ménage dans lequel le grand-père est sur le point de toucher les aides du gouvernement devrait décider de faire travailler l'enfant ou de l'inscrire à l'école comme le ferait le ménage dont le grand-père viendrait d'être payé. Quand on peut pleinement compter sur un revenu, la date à laquelle il sera versé ne devrait pas entrer en ligne de compte.

De fait, les données mettent en évidence le recul du travail des enfants et la diminution du nombre total d'heures de travail, ainsi que la forte augmentation du taux de scolarité, quand les ménages touchent les allocations entièrement prévisibles, puisque ce surcroît de revenu peut servir à payer les frais de scolarité et frais connexes. Autrement dit, même si les familles peuvent souscrire

un prêt qui constituerait une avance sur les allocations, et donc envoyer leurs enfants à l'école, leur manque d'accès au crédit les oblige malgré elles à faire travailler ces derniers. Ainsi dans cet exemple pris en Afrique du Sud, le fait que les familles n'avaient pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école semble avoir joué un rôle plus important que la contribution économique directe des enfants pour expliquer leur absence des bancs de l'école.

## **L'ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS AUTRES QUE LE TRAVAIL**

La première question qu'il convient de se poser dans toute discussion de la politique relative à la main-d'œuvre infantine est la suivante : que vont faire les enfants s'ils ne travaillent pas ? L'image mentale que l'on se fait volontiers d'enfants occupés à étudier et à jouer tient de l'utopie. Ces clichés sont trompeurs.

Il faut se demander si les mesures destinées à mettre fin au travail des enfants auront aussi pour effet de supprimer le besoin qu'a la famille du revenu apporté par l'enfant. Beaucoup de mesures très prisées par le public visent à retirer les enfants de certains types d'occupation, mais si ces mesures ne tiennent pas politiques ne cherchent pas à comprendre pourquoi les enfants travaillent, les attaques contre un certain type d'emploi ou une industrie particulière ne serviront qu'à pousser les enfants vers des activités susceptibles d'être encore moins préférables, compte tenu des options qui sont les leurs en matière d'emploi.

Des anecdotes à foison nous rappellent le cas d'enfants qui ont dû quitter leur emploi dans le secteur de la confection de vêtements sous l'effet de la pression internationale, mais qui se sont retrouvés dans des carrières ou dans le circuit de la prostitution. En outre, si elles privent les enfants de certains débouchés, ces mesures politiques ont l'effet pervers de pousser un plus grand nombre d'entre eux à travailler, étant donné que beaucoup d'enfants doivent participer au financement de l'éducation de leurs frères et sœurs. Nous n'avons aucune idée de l'ampleur de ce phénomène. Dès lors, nous devons soigneusement examiner si nos actions éliminent le besoin qu'ont les enfants de travailler, ou si elles les poussent, sans le vouloir, vers des activités encore moins désirables et encore plus dangereuses.

Si une politique réussit à empêcher les enfants de travailler, que vont faire les enfants qui ne travailleront pas ? Ceux qui plaident la cause des enfants ont bon espoir, la plupart du temps, qu'ils iront à l'école. Toutefois, les enfants qui travaillent vivent souvent dans des endroits où l'infrastructure scolaire est de piètre qualité. Selon

une étude récente faite en Inde en milieu rural, 67 % des écoles primaires n'ont pas le matériel pédagogique dont ont besoin les enseignants, 89 % ne sont pas équipées en sanitaires et 25 % des enseignants étaient absents alors qu'ils étaient censés enseigner. Les auteurs de cette même étude ont estimé que si tous les enfants indiens censés fréquenter une école primaire allaient en classe, on compterait 113 élèves en moyenne par classe. Autrement dit, avant de prendre des mesures pour retirer les enfants du monde du travail, nous devons nous assurer qu'ils ont quelque chose d'autre à faire.

Il peut être en effet très dangereux de réfléchir à la question du travail des enfants en dehors du contexte de la pauvreté qui est précisément à l'origine de ce phénomène. S'attaquer à la main-d'œuvre infantine en limitant les possibilités d'emploi offertes aux enfants, c'est tout simplement risquer de punir les plus démunis pour le crime d'être pauvre.

## **LES POSSIBILITÉS D'ACTION**

Que peut-on attendre de l'action des pouvoirs publics ? Au lieu de punir les enfants parce qu'ils travaillent, nous ferions mieux de récompenser les comportements que nous souhaitons encourager. A l'heure actuelle, de nombreux pays paient les élèves pour qu'ils aillent à l'école. Le Mexique a ainsi mis en place un programme de cette nature, « Progressa » (« Programa nacional de educacion, salud y alimentacion », remplacé aujourd'hui par « Oportunidades »), qui aide près de 5 millions de familles. Les élèves qui vont à l'école touchent une allocation, dont le montant augmente avec l'âge de l'enfant. Il faut voir dans les programmes de ce genre une action contre la main-d'œuvre infantine parce qu'ils réussissent non seulement à réduire le retour à l'emploi, mais aussi à atténuer le besoin qu'a la famille de la contribution économique de l'enfant. Il va de soi que le versement d'allocations constitue un emploi peu judicieux des ressources si les écoles sont de mauvaise qualité, et c'est pourquoi il est important que ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie globale de développement des pays.

Ceci dit, il serait grave de négliger la question du travail des enfants. Le fait de travailler à un jeune âge peut entraver la scolarité, compromettre la santé de l'enfant et son développement de l'enfant et influencer le type d'activités auxquelles il aura accès en grandissant. Dès lors, les ramifications de ce phénomène pour l'avenir de l'enfant risquent de dépasser largement le cadre des autres aspects de la pauvreté. En fait, l'exemple du Brésil apporte des preuves convaincantes du rôle important de la main-

d'œuvre infantine dans la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

En outre, même si la vaste majorité des enfants qui travaillent passent la plus grande partie de leur temps à seconder leurs parents, le fait est que d'autres sont traités en esclaves, contraints à la prostitution, embrigadés dans les forces armées et relégués à d'autres formes déplorables de la main-d'œuvre infantine. Que feraient ces enfants s'ils ne travaillaient pas? Dans ces situations, la question semble pratiquement dépourvue de pertinence. Malheureusement, les observations scientifiques portent rarement sur les causes de telles situations ou sur la façon dont les enfants se trouvent pris au piège.

Les données limitées dont on dispose proviennent d'entretiens avec des enfants qui vivent ces situations, mais il est difficile d'apprendre pourquoi les enfants sont impliqués dans le trafic des stupéfiants, par exemple, si on se contente de parler avec eux. Pour comprendre pourquoi les enfants se soumettent aux pires pratiques, nous devons savoir pourquoi d'autres enfants dans des circonstances analogues ne se prêtent pas à ce genre d'activités. De surcroît, on a consacré peu d'attention à l'évaluation officielle des divers moyens d'intervention qui pourraient aider à remettre les jeunes travailleurs les plus défavorisés sur la voie d'une enfance plus saine. De nos jours, on échafaude la politique envers les enfants embrigadés dans les pires formes de travail sans s'inquiéter du vide de connaissances qui existe et qu'il convient pourtant désespérément de combler. ■

---

*Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques du gouvernement des Etats-Unis.*

# LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

## Données de base et problèmes

Le texte qui suit est extrait du Rapport mondial sur les Enfants soldats que la Coalition contre l'utilisation des enfants soldats a publié en 2004.

- La majorité des enfants soldats du monde appartiennent à des groupes politiques armés qui comprennent des forces paramilitaires soutenues par le gouvernement, des milices et des unités de défense légitime agissant avec le soutien du gouvernement dans de nombreuses zones de conflit. D'autres sont des groupes armés opposés au gouvernement central, des groupes composés de minorités ethniques, religieuses et autres ainsi que des groupes appartenant à des clans ou à des factions qui luttent entre eux ou contre le gouvernement pour défendre leur territoire et leurs ressources.

- Le recours des forces armées gouvernementales aux enfants dans les conflits a diminué depuis 2001, mais il se poursuit dans certains pays. Ces forces continuent également à utiliser officieusement des enfants comme espions et messagers, les exposant à des blessures et à la mort ainsi qu'à des représailles de la part des forces adverses. Certaines forces gouvernementales visent les enfants qu'ils soupçonnent d'appartenir à des groupes armés rebelles. Ces enfants sont arrêtés, détenus, torturés et tués.

- Un grand nombre d'enfants soldats sont âgés de 14 à 18 ans et se sont engagé volontairement. Des enquêtes montrent cependant que ces adolescents ont peu de choix en dehors de leur participation à des hostilités. La guerre elle-même, le manque d'éducation ou de travail et un désir d'échapper à la servitude domestique, à la violence ou à l'exploitation sexuelle figurent parmi les facteurs en jeu. Un grand nombre d'entre eux s'enrôlent pour venger les actes de violence infligés aux membres de leur famille dans un conflit armé.

- Le recrutement forcé et les enlèvements se poursuivent sans relâche dans certains pays. Des enfants âgés d'à peine 9 ans sont arrachés à leur famille.

- De nombreux pays ont établi, pendant et après un conflit armé, des programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) spécialement conçus pour les enfants soldats. Ces programmes aident les anciens enfants soldats à acquérir une formation professionnelle et à réintégrer leur collectivité, mais ils



Apichart Weerawong, AP/WWP

Than, un soldat Karen âgé de 13 ans, garde un camp situé dans la jungle en Birmanie, près de la frontière thaïlandaise.

manquent de fonds et de ressources. Des investissements à long terme sont nécessaires pour assurer leur efficacité.

- En dépit de la prise de conscience croissante de la participation des filles aux conflits armés, ces dernières sont souvent exclues, délibérément ou par inadvertance, des programmes de DDR. Les filles soldats sont fréquemment victimes de viols et autres formes de violence sexuelle et participent aux conflits comme combattantes et dans d'autres rôles. Dans certains cas, elles sont stigmatisées par leur collectivité quand elles la regagnent. Un traitement spécifique répondant à leurs besoins

particuliers devrait être conçu à leur intention dans les programmes DDR.

- Toute une gamme de mécanismes juridiques internationaux a pour but de protéger les enfants d'une participation aux conflits armés. Ils comprennent le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant, qui interdit l'utilisation directe d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés ainsi que le recrutement obligatoire des enfants de moins de 18 ans par les gouvernements et tout enrôlement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non gouvernementaux. Le statut de Rome du Tribunal pénal international définit le recrutement des enfants de moins de 15 ans comme un crime de guerre et prévoit la poursuite en justice et le châtement des contrevenants. La convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) définit comme l'une des pires formes de travail des enfants le recrutement forcé ou obligatoire de toute personne de moins de 18 ans pour utilisation dans un conflit armé.

- Le Conseil de sécurité de l'ONU a lancé maints

appels à l'action en faveur de l'abolition de l'utilisation des enfants soldats. Les mesures envisagées comprennent un dialogue avec les parties à un conflit armé pour obtenir la démobilisation immédiate des enfants, ainsi que des sanctions contre ceux qui continuent à les utiliser dans les conflits.

- En dépit de la condamnation quasi universelle de l'utilisation des enfants soldats et de l'existence d'un cadre juridique et politique solide, le manque de volonté politique fait obstacle à l'obtention d'améliorations concrètes et à une protection effective des enfants sur le terrain. ■

Source: Coalition contre l'utilisation des enfants soldats  
Note: le texte complet du Rapport mondial de 2004 sur les enfants soldats a paru le 17 novembre 2004 et peut être consulté sur le site Internet «[www.child-soldiers.org/resources/global-reports](http://www.child-soldiers.org/resources/global-reports)». La Coalition contre l'utilisation des enfants soldats a été créée en mai 1998 par d'importantes organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme. En font partie: «Amnesty International», «Human Rights Watch», la Fédération internationale Terre des Hommes, l'Alliance internationale «Save the Children», le Service jésuite des réfugiés, le Bureau des Quakers auprès des Nations unies à Genève et «World Vision International».



Adam Butler, AP/WWP

Un soldat âgé de 14 ans, appartenant à l'Armée de la Sierra Leone, tient un fusil dans une patrouille.

# LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BRÉSIL

## L'action décisive des pouvoirs publics

Patrick del Vecchio

*Les pouvoirs publics et les industriels brésiliens, avec l'aide d'organisations internationales et non gouvernementales, sont fermement décidés à mettre fin au travail des enfants dans le pays. L'une des mesures adoptées consiste à verser une allocation aux familles pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les astreindre à un travail. D'autres mesures comprennent les inspections du travail et la répression au niveau des États fédérés ainsi que des programmes portant sur des secteurs particuliers de l'économie brésilienne et sur certaines branches d'activité.*

*M. Patrick del Vecchio est le responsable des questions de travail pour le département d'État des États-Unis à Sao Paulo, au Brésil.*

**L**a mauvaise nouvelle en ce qui concerne le travail des enfants au Brésil est le fait qu'il y demeure une triste réalité. En effet, quelque 4 millions d'enfants de 5 à 17 ans travaillent dans ce pays. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) estimait, en 2003, que 7 % des enfants brésiliens de 5 à 14 ans travaillaient.

Toutefois, l'excellente nouvelle dans ce domaine est le fait que, au cours des onze dernières années, les mesures de grande ampleur prises par le gouvernement brésilien, par l'Organisation internationale du travail (OIT), par des entreprises commerciales et industrielles locales et par des organisations gouvernementales (ONG) ont permis d'y réduire de moitié la main-d'œuvre enfantine.

### LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Depuis les années 1990, le Brésil fait des efforts concertés pour mettre fin au travail des enfants. Peu après son entrée en fonction en janvier 1995, le président Fernando Henrique Cardoso qualifia le travail des enfants de pratique odieuse et de violation des droits de l'homme. Il annonça que son gouvernement s'était fixé pour objectif de tout mettre en œuvre pour l'abolir tout en déclarant

que le Brésil n'excuserait ni ne justifierait une telle pratique.

En 1996, le gouvernement Cardoso prit une importante mesure avec l'institution de la Bolsa-Escola ou allocation scolaire. Conçu pour assurer la scolarisation des enfants susceptibles de travailler, ce programme verse aux familles pauvres une petite allocation pour chaque enfant d'âge scolaire. La famille ne continue à recevoir cette aide que si l'école atteste la fréquentation régulière de son établissement par l'enfant. Ce programme est administré par les gouvernements locaux des 27 États fédérés du Brésil.

Lorsqu'il assumait à son tour la présidence en 2003, M. Luis Inacio da Silva décida de continuer ce programme ainsi que d'autres aides aux familles défavorisées.

Une autre importante initiative du gouvernement fédéral brésilien a consisté à accroître les inspections du travail pour dépister l'utilisation d'enfants dans la main-d'œuvre. Le ministère brésilien du travail a ordonné que chacun de ses bureaux régionaux soit doté d'un service d'inspection et d'inspecteurs spécialisés dans ce domaine. Il a en outre chargé une équipe spéciale d'inspecteurs de lutter contre le travail des enfants en donnant suite aux plaintes déposées à ce sujet.

Le Forum national pour la prévention du travail des enfants (FNPETI) représente un autre aspect des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le travail des enfants. Fondé en novembre 1994, ce forum a créé en 1999 un Réseau national pour l'abolition du travail des enfants composé des forums existant dans chacun des 27 États fédérés. Le FNPETI est constitué de ces 27 forums ainsi que de 48 autres organismes tels que des associations professionnelles, des syndicats, l'OIT, les divers services qui veillent à l'application de la législation sur le travail des enfants et qui poursuivent en justice les contrevenants, ainsi que les organisations non gouvernementales qui luttent contre le travail des enfants.

Les réalisations du FNPETI sont nombreuses. Il a notamment :

- mis au point des stratégies d'intervention pour les cas où le travail des enfants est une pratique courante.

Appliquées pour la première fois afin de soustraire les enfants au travail dangereux et insalubre de la production de charbon de bois dans l'État du Mato Grosso do Sul, les méthodes utilisées par le forum sont désormais étendues à d'autres programmes à travers le pays. Ainsi, la prolongation des horaires scolaires du Mato Grosso do Sul a permis de garder les enfants à l'école et de les faire participer à des activités autres que la production du charbon de bois ;

- contribué à l'élaboration du programme du gouvernement en faveur de l'abolition du travail des enfants ;
- fait pression avec succès en faveur de la ratification par le Brésil de la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission des enfants à l'emploi et de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants ;
- rédigé les « paramètres pour la formulation d'une politique nationale de lutte contre le travail des enfants » qui constituent la base de la politique nationale ;
- participé à la création du Plan national pour l'abolition du travail des enfants et la protection des adolescents qui travaillent, en tant que membre fondateur de la Commission nationale pour l'abolition du travail des enfants (CONAETI).

En septembre 2002, le gouvernement fédéral a promulgué un décret portant création de la CONEATI. Cette commission a pour mission d'assurer le respect par le Brésil des conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT et d'élaborer un plan national pour l'éradication du travail des enfants. Elle se compose de représentants des ministères intéressés, de l'OIT et de l'UNICEF, des principaux syndicats et des grandes associations d'industriels, de commerçants et de producteurs agricoles. Elle a tenu sa première assemblée en mars 2003 et se réunit régulièrement depuis lors.

La CONEATI a élaboré un plan ambitieux qu'elle met actuellement en application. Ce plan couvre tous les aspects du travail des enfants, y compris la santé, l'emploi de stupéfiants, la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation de la population. Elle compte un nombre suffisant de membres pour faire appliquer avec succès ces programmes.

### **LE RÔLE DE L'OIT**

En collaboration avec divers organismes publics et organisations non gouvernementales du Brésil, l'Organisation internationale du travail participe aux efforts visant à mettre fin au travail des enfants au Brésil.

Durant les années 1990, l'OIT a mis en œuvre, sous les auspices de son programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), divers projets dont beaucoup étaient financés par le ministère du travail des États-Unis.

Le programme de l'OIT comprend des projets dans l'État du Rio Grande do Sul pour combattre le travail des enfants dans l'industrie de la chaussure, les mesures déjà mentionnées dans le Mato Grosso do Sul pour soustraire les enfants à la production du charbon de bois et des projets dans diverses branches du secteur agricole.

En 2001, l'OIT a collaboré avec l'Institut brésilien de statistiques et de géographie pour réaliser sa première enquête auprès des ménages sur le travail des enfants. Fondée sur l'étude de 100 000 ménages, ce projet s'est servi de la méthodologie SIMPOC (Programme de renseignements statistiques et de contrôle sur le travail des enfants) mise au point par l'OIT pour mesurer l'étendue du travail des enfants.

En liaison avec cette enquête, l'OIT s'est associée au ministère brésilien du travail et à d'autres organismes, dans le cadre d'un programme financé par le ministère du travail des États-Unis, pour limiter l'utilisation des enfants dans le travail domestique. Ce programme a beaucoup contribué à la réduction générale de la main-d'œuvre infantile au Brésil.

### **LE RÔLE DES ONG**

De nombreuses organisations non gouvernementales ont contribué aux progrès du Brésil dans ce domaine. La Fondation ABRINQ, qui représente les fabricants de jouets, s'emploie avec succès à faire appliquer des codes de déontologie dans diverses branches d'activité brésiliennes, y compris la construction automobile, les aciéries, la fabrication de chaussures, la production d'agrumes et celle de sucre. Une entreprise qui se conforme à ces codes est autorisée à utiliser le label de l'ABRINQ qui indique qu'aucun enfant n'a participé à la fabrication du produit en question.

La Fondation ABRINQ a particulièrement réussi à encourager les industriels brésiliens à accepter la responsabilité de toute leur chaîne de production. Non seulement les entreprises veillent à ne pas utiliser le travail des enfants, mais elles exigent de leurs fournisseurs qu'ils en fassent autant. L'accent mis sur l'acceptation volontaire de cette responsabilité a permis de convaincre les entreprises de contrôler elles-mêmes le respect de leurs engagements.

Cette efficacité est illustrée de façon remarquable dans

la ville de Franca, située dans le nord de l'État de Sao Paulo. Franca est depuis longtemps le centre de l'industrie brésilienne de la chaussure. Bien que les fabriques de chaussures de la ville, qui comptent de grosses sociétés américaines parmi leurs clients, n'utilisent pas le travail des enfants, certains de leurs fournisseurs d'accessoires entrant dans la fabrication des chaussures emploient des enfants pour coller ces articles. Les fabricants de chaussures ont mobilisé la ville tout entière et créé un institut en faveur de l'enfance qui a financé de vastes programmes visant à empêcher l'utilisation d'enfants dans ces tâches. À présent, non seulement les enfants de Franca vont à l'école, mais aussi ils participent à diverses activités culturelles, musicales et sportives en dehors des heures de classe.

En résumé, bien qu'il n'ait pas complètement mis fin au travail des enfants, le Brésil a enregistré des progrès remarquables dans ce sens et il est résolu à poursuivre cette lutte. ■

# « KIDS IN NEED » la solution d'une ONG

Christopher Wakiraza

*« Kids in Needs » (KIN) est une organisation non gouvernementale ougandaise qui aide les enfants de la rue, sujets aux pires formes du travail des enfants. Dans des centres situés à Kampala, à Mbale et à Wakiso, elle met à leur disposition un lieu d'hébergement, une prise en charge psycho-sociale, une formation scolaire, des soins médicaux, entre autres, en s'employant à les réinsérer dans la société. « Kids in Needs » tire une juste fierté d'avoir ainsi récupéré environ 800 jeunes, qui sont aujourd'hui des membres productifs de la société.*

*M. Christopher Wakiraza est le directeur de cette association, qu'il a lui-même fondée en 1996.*

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime à plus de 246 millions le nombre d'enfants astreints à une forme quelconque de travail. Près de 80 millions d'entre eux vivent en Afrique subsaharienne, y compris en Ouganda, mon pays natal. Les jeunes Ougandais travaillent dans les plantations et dans le secteur non structuré, y compris dans le commerce du sexe. La plupart des jeunes travailleurs ougandais employés dans l'économie parallèle vivent dans la rue.

Selon les estimations du professeur Mike Munene, de l'université Makerere à Kampala, 10 000 jeunes Ougandais étaient des enfants de la rue en 1995. Depuis, leur nombre s'est multiplié en raison des difficultés sociales et économiques du pays liées au sida, à la pauvreté et aux conflits internes.

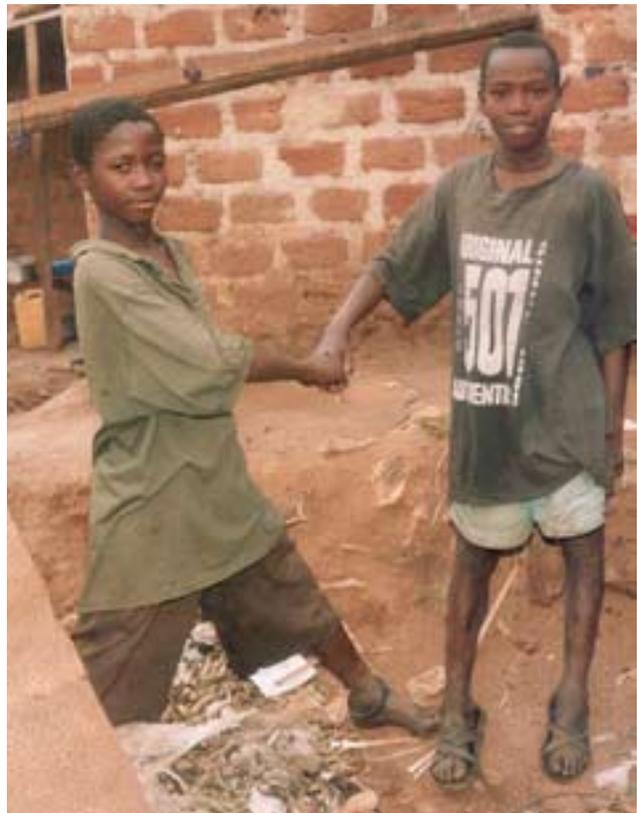
## ALI ET SSEMBI

En Ouganda, les jeunes de la rue sont assujettis aux pires formes du travail des enfants. C'est en 1996 que j'ai pleinement saisi l'ampleur de ce problème. Je venais de finir mes études universitaires et je m'apprêtais à occuper un poste à l'université. Cette année-là, alors que j'étais à Kampala, je fis une

rencontre qui allait se révéler déterminante.

Deux jeunes garçons, pauvrement vêtus, jetaient des cailloux sur une voiture garée dans une aire de stationnement. Intrigué, je décidai de suivre ces enfants. Ils poursuivirent leur chemin jusqu'à la place publique et s'arrêtèrent sous l'immense manguier, là où se rassemblent les gens pour tuer le temps. Je m'approchai d'eux gentiment : l'un répondit à ma salutation, tandis que l'autre se détourna dans un mouvement de colère.

D'une voix douce, le premier me dit qu'il s'appelait Ali et que son compagnon s'appelait Ssembi. Ils étaient l'un et l'autre des enfants de la rue qui passaient la plupart des jours et des nuits à travailler, se reposant seulement



Avec l'aimable autorisation de Kids in Need, Ouganda  
Les enfants de la rue sont les plus grandes victimes du travail des enfants.  
Ils ramassent les ordures pour survivre et parfois n'en trouvent pas.



Joel Grimes, U.S. Department of Labor

*La mobilisation de la population au problème du travail des enfants à Kampala (Ouganda).*

quand leur vie n'était pas menacée. Leur journée de travail commençait en général à 3 heures du matin et prenait fin peu après minuit. Ali vendait des ananas pour le compte d'un marchand, tandis que Ssembi était cireur de chaussures sur un trottoir. Les deux garçons avaient fait connaissance en prison, où ils avaient fait de nombreux séjours.

Vivre dans la rue est une source d'instabilité constante pour les enfants. Ils gagnent si peu d'argent qu'ils ne peuvent même s'offrir ne serait-ce qu'un bon repas par jour. C'est pour cela qu'ils se tournent souvent vers la délinquance. Les règlements de comptes et les peines de prison sont leur lot. Les nombreuses cicatrices d'Ali et de Ssembi, aussi bien que les blessures fraîches sur leur corps, n'avaient donc rien de surprenant.

Je quittai les deux enfants en leur promettant de les revoir plus tard.

À l'époque, j'étais loin de me douter que ma rencontre avec Ali et Ssembi déboucherait sur la création d'un programme de lutte contre le travail des enfants de la rue. L'idée que des êtres humains, en particulier des enfants, menaient une existence pire que celle des bêtes sauvages me perturbait profondément. J'essayais de me convaincre d'oublier toute cette histoire, mais je n'y arrivais pas. Il y a des aspirations qui sont ancrées au plus profond du cœur de l'homme. Je ne pouvais pas me soustraire à une obligation aussi pressante.

Quelques jours plus tard, de retour à Kampala pour régler des affaires personnelles, j'appris par un chauffeur de taxi que deux enfants sales et mal vêtus venaient tous les jours sur la place publique à la recherche d'un homme venu d'Entebbe. D'après leur description, le chauffeur était convaincu que c'était moi qu'ils recherchaient. Je le chargeai donc de dire aux enfants que j'irais les voir

le vendredi de cette même semaine. Étant fort affairé, je partis vaquer à mes occupations. C'est en allant déjeuner ce midi-là que je fus saisi de la pire vision cauchemardesque que j'aie jamais connue.

## LA VIE D'UN ENFANT DE LA RUE

Je commençai par comparer mon repas aux détritiques que ces deux jeunes garçons seraient contraints à piocher dans les poubelles, alors qu'ils travaillaient si dur. Deux mondes très distincts se dessinèrent dans mon esprit. Sur-le-champ, je décidai de partir à la recherche des deux jeunes sur leur lieu de travail. J'appris que Ssembi était de nouveau en prison et qu'Ali avait rejoint une bande de malfrats qui vendaient de la drogue et du combustible pour moteur à réaction aux toxicomanes qui inhalent des solvants. Il avait maigri, il était malade et il avait l'air pitoyable.

Pour survivre, chaque enfant dans la bande devait travailler très dur. Certains vendaient leur corps à des adultes en échange de nourriture ou pour quelques sous ; d'autres portaient de lourdes charges, vendaient de la drogue ou commettaient des actes de délinquance en bande.

À bien des égards, le spectre de la mort plane constamment sur les enfants de la rue. Les tâches dangereuses qu'ils accomplissent entraînent des troubles physiques chez un grand nombre d'entre eux. Leur croissance est freinée, la gangrène attaque leurs membres, ils contractent la tuberculose et ils souffrent d'affreuses plaies ulcéreuses, sans parler bien sûr des afflictions courantes, maux de tête par exemple. Ils deviennent alors indifférents à tout. Tomber malade est l'une des pires choses qui puissent arriver à un enfant de la rue. Personne n'est là pour s'occuper de lui, mais il doit quand même survivre.

La plupart des enfants de la rue sont incapables de communiquer avec autrui parce qu'ils sont sous l'effet de stupéfiants. Tous disent ne pas pouvoir s'en passer. L'un d'eux me raconta qu'un jour, malgré sa fatigue, il avait porté sur 5 kilomètres un paquet très lourd pour une dame qui avait refusé de le payer. Affamé et désespéré, ce soir-là, il avait mangé des excréments humains qu'il avait trouvés dans un sac enfoui dans une poubelle.

La pénible existence d'Ali et de Ssembi me poussa à enquêter sur la vie des enfants de la rue à Kampala et à partager leurs jours et leurs nuits. Dans les mois qui suivirent, avec l'aide d'Ali, je fis peu à peu la connaissance de beaucoup d'autres enfants qui travaillaient dans la rue. J'appris que chaque bande avait un emplacement qui lui



Joel Grimes, U.S. Department of Labor

*De jeunes garçons apprennent la menuiserie dans le cadre d'un programme réservé aux enfants de la rue.*

était propre, appelé un « dépôt ». Les enfants des dépôts ne voulaient pas dormir dehors, où il faisait froid, ni manger des ordures ou faire des travaux pénibles et difficiles. Ils ressentait un mélange de colère et de découragement.

Grâce à l'intervention des jésuites de Kampala, 10 enfants de la rue purent se faire héberger dans une maison de location. Ils emménagèrent, apportant pour tout bagage les boîtes de carton qui leur servaient de matelas et les sacs en polyéthylène dont ils se couvraient pour rester au chaud quand ils dormaient dehors. L'association « Kids in Needs » était née.

### « KIDS IN NEED »

Notre association aide les jeunes Ougandais qui vivent et qui travaillent dans les rues. Elle identifie ceux qui sont victimes des pires formes de travail des enfants et ceux qui risquent de se faire embrigader. « Kids in Need » gère trois centres de district (à Kampala, à Mbale et à Wakiso) qui mettent à la disposition de ces jeunes une assistance psycho-sociale, une formation scolaire structurée aussi bien que non structurée, des soins médicaux et d'autres

nécessités. En outre, nous menons une action préventive visant à éradiquer les pires formes de travail des enfants. Nous avons ainsi créé des affiches, des T-shirts, des brochures et des jeux que nous disséminons dans les zones d'intervention de l'association à l'occasion de nos activités de formation et de mobilisation.

Les enfants qui sont retirés des occupations les plus dangereuses sont placés temporairement dans l'un des centres en vue de leur réadaptation. Ils participent à des activités rémunératrices avant d'être réinsérés dans la société.

La réinsertion des jeunes revêt trois formes, selon les cas. Un enfant très jeune (de 12 ans ou moins) est souvent replacé dans sa famille si celle-ci est encore intacte. La plupart du temps, s'il est plus âgé ou qu'il ne peut pas retourner chez ses parents, on s'arrange pour qu'il soit accueilli par un membre de sa famille élargie ou par des amis. La troisième possibilité, c'est que le jeune vole de ses propres ailes. S'il a au moins 15 ans et qu'il a une formation professionnelle quelconque, on l'aide à trouver du travail et un logement modeste, souvent une chambre seulement.

Les aides à l'appui de la réinsertion proviennent essentiellement du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) qui relève de l'Organisation internationale du travail (OIT) et qui est financé en partie par le ministère du travail des États-Unis. L'association de défense des droits de l'enfant « Terre des Hommes Hollande » et l'organisme de coopération au développement « DKA Autriche » apportent également leur soutien sous la forme de dons de vivres, de prise en charge des frais de scolarité, de prestations médicales et du versement de salaires.

Depuis près de dix ans qu'elle existe, notre association a soulagé les souffrances de plus de 800 jeunes Ougandais, lesquels sont devenus des membres productifs de leur communauté. Pour ces 800 jeunes, leur histoire se finit bien. Mais pour les milliers d'autres qui continuent de vivre et de travailler dans les rues des villes ougandaises, il reste encore de nombreux chapitres à écrire. ■

*Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des États-Unis.*

# LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

## La méthode de l'industrie d'articles de sport

Andre Gorgemans

*Il n'incombe pas seulement aux pouvoirs publics de contribuer à la suppression du travail des enfants dans le monde, le secteur industriel doit lui aussi jouer un rôle actif en la matière. Il y a dix ans, la Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport a entrepris une action visant à interdire l'exploitation d'enfants à tous les niveaux de la fabrication d'articles de sport, y compris au niveau de la sous-traitance. Elle a envoyé à l'école les enfants qu'elle a retirés des lieux de travail et apporté à leur famille un appui social et financier. L'un des résultats de ce programme, par exemple, c'est que 6000 jeunes Pakistanais sont retournés à l'école, alors qu'ils fabriquaient auparavant des ballons de football pour l'exportation. Des programmes similaires sont en cours d'application en Inde.*

*M. André Gorgemans est secrétaire général de la Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport.*

**L**e travail des enfants est un phénomène qui retient toute l'attention de la Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI) depuis dix ans. La WFSGI, dont le siège se trouve à Verbier (Suisse), est une association indépendante qui a été fondée en 1978 par des fournisseurs d'articles de sport, des associations nationales de fabricants et des grandes marques, telles Nike, Adidas, Reebok, New Balance et Puma. À ce titre, elle joue un rôle stratégique dans l'appui et la promotion de l'industrie des articles de sport et elle constitue un forum au sein duquel les pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud et d'Océanie peuvent promouvoir le libre-échange, le commerce équitable et les valeurs éthiques ainsi qu'améliorer le bien-être de l'humanité grâce au sport.

Sur le plan interne, la WFSGI fonctionne dans le cadre de comités qui siègent régulièrement à travers le monde. L'un d'eux, le comité d'éthique et du commerce équitable (CEFT), a été créé en 1995 par M. Stephen

Rubin, qui était à l'époque le président de la WFSGI, en vue de s'attaquer à certaines des questions éthiques les plus complexes en matière de pratiques commerciales et d'établir une instance au sein de laquelle l'industrie pourrait réfléchir à un large éventail de questions liées à la responsabilité sociale des entreprises, analyser ces questions et agir en conséquence.

La première grande mesure prise par le CEFT fut de convoquer une conférence internationale à Verbier, en novembre 1995, pour procéder à un échange de vues sur le thème du travail des enfants. Cette conférence revêtait un caractère unique dans la mesure où elle mobilisa un large éventail de marques internationales d'articles de sport, d'États, d'institutions internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les participants à cette première assemblée regroupaient des représentants de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'association « Save the Children », du groupe anti-esclavagiste « Anti-Slavery International », de la « Fair Trade Foundation », de la campagne « Clean Clothes » et de l'ONG internationale Terre des Hommes.

La conférence de 1995 marqua la première fois où l'industrie mondiale des articles de sport se trouvait face à face avec la plupart de ces organisations, dont certaines avaient ouvertement critiqué des pratiques de l'industrie et de certaines sociétés. Cette première conférence ouvrit la porte au dialogue et fit naître un climat de confiance qui finirait par déboucher sur la mise en place de programmes indéniablement fructueux.

### LES DIFFICULTÉS À SURMONTER

La plus grosse difficulté à laquelle se heurta le comité d'éthique fut de mobiliser l'industrie pour qu'elle réagisse face aux accusations très graves relatives au travail des enfants dans la production de ballons de football en Asie du Sud, à commencer par le Pakistan. Des représentants de plusieurs marques mondiales et de fédérations nationales se rendirent dans la région pour s'entretenir



© International Labour Organization/G. Cabrera/www.ilo.org  
Des petites filles cousent des ballons de football.

main-d'œuvre infantile dans ce secteur, si elle allait résoudre notre problème immédiat, risquait à terme de nuire aux enfants, qui seraient poussés vers d'autres activités encore plus dangereuses, telles la prostitution ou la fabrication de briques.

Du coup, l'industrie prit l'engagement de mettre en place un programme de protection sociale et d'offrir des possibilités d'éducation aux enfants qui se retrouveraient sans travail ainsi qu'un soutien social et financier à leur famille.

### L'ACCORD D'ATLANTA

avec des cadres de l'industrie nationale ainsi que des représentants de gouvernements et d'ONG. Le groupe de travail retint les services d'observateurs indépendants qui eurent pour mission d'analyser le problème sous toutes ses facettes et de recommander l'adoption de mesures correctrices.

Le processus d'apprentissage fut long, et parfois difficile. Un grand nombre de détracteurs de l'industrie se rendirent coupables d'écarts avec la vérité et de fabulations en vue d'exploiter l'intérêt de l'opinion publique internationale pour le travail des enfants. Toutefois, nos propres études indépendantes révélèrent que des enfants participaient dans une certaine mesure à la production de ballons de football.

Une grande partie du problème découlait directement de la sous-traitance. En effet, l'assemblage des ballons se faisait loin des usines des fabricants, ce qui donnait à penser que l'industrie ne surveillait pas toutes les étapes de la production. Au fil du temps, force fut d'admettre qu'il fallait surveiller les ateliers et les centres de couture pour que l'industrie puisse convaincre le monde qu'elle n'avait pas recours au travail des enfants.

Le CEFT se heurtait à une autre difficulté : celle de déterminer l'ampleur de l'action à entreprendre. Au départ, notre mission était de faire en sorte que la production de ballons de football cousus à la main ne fasse plus appel au travail des enfants. Or le CEFT finit par s'apercevoir que la suppression pure et simple de la

Cet engagement se concrétisa par la conclusion de l'accord d'Atlanta relatif à l'abolition du travail des enfants dans la production de ballons de football au Pakistan, laquelle fut annoncée en février 1997 au « Sports Super Show » d'Atlanta, en Géorgie. Trente et une entreprises, représentant plus de 80 % de la production destinée à l'exportation, et 55 marques internationales, représentant pratiquement la totalité du marché mondial des marques, acceptèrent de participer à ce programme. Les marques internationales s'engagèrent à acheter des ballons au Pakistan uniquement si les entreprises qui les fabriquaient se conformaient à ce programme.

Le recours aux partenariats constitue une composante essentielle de l'accord d'Atlanta. Le CEFT s'est ainsi lancé dans une démarche ambitieuse visant à conclure des alliances avec des organisations extérieures, et l'OIT s'est associé au projet en mettant au point un mécanisme de surveillance des lieux de travail.

L'OIT créa un protocole d'inspections sans préavis, celles-ci étant effectuées par des inspecteurs bien formés et bien rémunérés qui se rendaient dans les villages où les ballons étaient cousus. L'association « Save the Children » accepta de participer à cet effort, ce qui était un moyen pour elle de veiller à la protection des enfants. L'UNICEF fournit des services d'action sociale aux enfants et à leur famille, et les ONG locales s'engagèrent à offrir des cours de transition aux enfants déplacés ainsi que des

microcrédits aux collectivités et aux familles.

La Fédération internationale de football association (FIFA) est un partenaire inconditionnel du CEFT. Elle faisait partie du groupe des premiers partisans de l'accord d'Atlanta et elle verse des aides importantes, depuis plusieurs années, à l'appui de projets visant à mettre fin au travail des enfants au Pakistan et en Inde. En outre, la FIFA a invité le CEFT à profiter de la Coupe du monde qu'elle organise pour mieux faire connaître notre action collective en faveur de l'encouragement de pratiques commerciales éthiques. Comme l'a fait remarquer le président de la FIFA, M. Sepp Blatter, « le sport, tout comme l'industrie qui contribue à le soutenir et à l'améliorer, a beaucoup de raisons d'être fier, et l'accord d'Atlanta en est une ».

Le succès de cet accord fut salué en juin 1997 à New York, quand la WFSGI se vit décerner le prix « Pioneer Award in Global Ethics » lors de la cérémonie annuelle que le « Council on Economic Priorities » organise pour récompenser les sociétés et les organismes de leur sens poussé de la responsabilité sociale aux plus hauts échelons. En 1999, alors qu'il était président des États-Unis, M. Bill Clinton attira encore plus l'attention sur les prix (« Annual Corporate Conscience Awards ») décernés par ce conseil quand il fit l'éloge, à la tribune de l'OIT, du modèle de collaboration entre l'industrie, les pouvoirs publics et les ONG.

## LES RÉSULTATS

Le programme mené au Pakistan peut se targuer de succès tangibles. Environ 90 fabricants de Sialkot en font aujourd'hui partie, et plus de 95 % de la production destinée à l'exportation fait l'objet d'un suivi régulier et est certifiée exempte d'éléments fabriqués par des enfants. Plus de 6 000 enfants ont été retirés du circuit de la production et remis sur la voie scolaire. La composante Enseignement primaire universel du programme se concentre sur tous les enfants âgés de 5 à 7 ans en vue de prévenir l'entrée de nouveaux jeunes sur le marché du travail.

Des responsables de l'Association indienne des fabricants et des exportateurs d'articles de sport et de la « Sports Goods Foundation of India » ont adapté le modèle pakistanais à leurs besoins particuliers. Lui-même fondé sur le double concept de la protection sociale et de la surveillance des lieux de travail, le programme mis en œuvre en Inde illustre la façon dont des dirigeants locaux tournés vers l'avenir sont capables de déterminer ce qui peut être fait et ce qui doit l'être. Des organismes



Manish Swarup, AP/WVWP

*Des enfants qui travaillaient autrefois participent à une manifestation à New Delhi (Inde), le 31 mai 2002, contre le travail des enfants dans le secteur de la fabrication des ballons de football.*

internationaux, telle la WFSGI, peuvent faciliter la collaboration, mais ils savent sans l'ombre d'un doute que ce sont les responsables nationaux de l'industrie qui forment l'armature de tout programme fructueux.

## VOIR PLUS LOIN QUE LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'intérêt que le CEFT porte à l'éthique et au commerce équitable ne se limite pas à ses programmes visant à combattre le travail des enfants. En 1997, après avoir consulté ses fédérations constituantes et d'autres membres, et sur la base d'un dialogue constant avec des représentants d'institutions internationales, le CEFT a formulé un code de conduite destiné à aider les entreprises de l'industrie des articles de sport à garantir que leurs activités répondent aux normes éthiques les plus élevées au niveau mondial. Ce code se fonde sur les normes internationales du travail

qui sont énoncées dans les conventions pertinentes de l'OIT. Un grand nombre de sociétés membres ont également rédigé leur propre code de conduite, dont elles surveillent l'application.

Le CEFT, depuis rebaptisé le CSR (« Corporate Social Responsibility»), a organisé une réunion début 2005 à Shanghai en vue de faire comprendre à nos collègues chinois les complexités de la responsabilité sociale des entreprises et de leur fournir les outils dont ils auraient besoin pour faire face aux critiques attendues de la société civile et des ONG dans la période précédant les Jeux olympiques de 2008 à Pékin. Y ont participé environ 55 représentants de marques mondiales de sport et de commerçants d'articles de sport, de grands fabricants chinois d'articles de sport, de l'association chinoise d'industriels, de l'OIT et de la « Fair Labor Association ».

En prenant ces initiatives, l'industrie des articles de sport a montré qu'il était possible d'inscrire la logique de la responsabilité sociale des entreprises dans un cadre mondial. ■

---

*Les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des États-Unis.*

# BIBLIOGRAPHIE (en anglais)

Betcherman, Gordon, Jean Fares, Amy Luinstra and Robert Prouty. *Child Labor, Education, and Children's Rights*. Washington, DC: Social Protection Unit, Human Development Network, World Bank, 2004.  
[http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS\\_IBank\\_Servlet?pcont=details&eid=000012009\\_20041012104522](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&eid=000012009_20041012104522)

Bhalotra, Sonia R. and Zafiris Tzannatos. *Child Labor: What Have We Learnt?* Washington, DC: Social Protection Unit, Human Development Network, World Bank, 2003.  
[http://wbln0018.worldbank.org/HDDocs.nsf/2d5135ecbf351de6852566a90069b8b6/7e4656a5f03098e585256dc0004e57a6/\\$FILE/0317.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/HDDocs.nsf/2d5135ecbf351de6852566a90069b8b6/7e4656a5f03098e585256dc0004e57a6/$FILE/0317.pdf)

Edmonds, Eric and Nina Pavcnik. "Child Labor in the Global Economy," *Journal of Economic Perspectives*, vol. 19, no. 1 (Winter 2005): 199-220.

International Labour Organization. International Programme on the Elimination of Child Labour. *Wounded Childhood: The Use of Children in Armed Conflict in Central Africa*. Geneva: International Labour Organization, 2003.  
<http://www.ilo.org/public/english/standards/ipec/publ/childsoldiers/woundedchild.htm>

U.S. Congress. House Committee on International Relations. Subcommittee on International Terrorism, Non-proliferation, and Human Rights. *Trafficking in Persons: A Global Review*. 108th Cong., 2d sess. Washington, DC: Government Printing Office, 2004.  
[http://commdocs.house.gov/committees/intrel/hfa94512.000/hfa94512\\_0f.htm](http://commdocs.house.gov/committees/intrel/hfa94512.000/hfa94512_0f.htm)

U.S. Department of Labor. Bureau of International Labor Affairs. *The Department of Labor's 2003 Findings on the Worst Forms of Child Labor*. Washington, DC: Department of Labor, 2004.  
<http://www.dol.gov/ILAB/media/reports/iclp/tda2003/overview.htm>

U.S. Department of State. Office of the Under Secretary for Global Affairs. *Trafficking in Persons Report*. Washington, DC: Department of State, 2004.  
<http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2004>

# SITES INTERNET (en anglais)

## GOVERNEMENT AMÉRICAIN

U.S. Department of Labor (DOL)  
Bureau of International Labor Affairs (ILAB)  
International Child Labor Program  
<http://www.dol.gov/ilab/programs/iclp/main.htm>

U.S. Department of State  
Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons  
<http://www.state.gov/g/tip>

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

United Nations  
International Labor Organization (ILO)  
International Program on the Elimination of Child Labor (IPEC)  
<http://www.ilo.org/public/english/standards/ipec/index.htm>

United Nations Children's Fund (UNICEF)  
<http://www.unicef.org/protection/index.html>

UNICEF  
*State of the World's Children 2005 Report*  
[http://unicef.org/publications/index\\_24432.html](http://unicef.org/publications/index_24432.html)

UNICEF  
*Childhood Under Threat: The State of the World's Children (video)*  
[http://www.unicef.org/sowc05/english/povertyfeat\\_romania.html](http://www.unicef.org/sowc05/english/povertyfeat_romania.html)

World Bank  
Global Child Labor Program  
<http://www1.worldbank.org/sp/childlabor/index.asp>

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO)  
Children in the Global Economy  
<http://www.aflcio.org/issuespolitics/globaleconomy/children.cfm>

Amnesty International  
Child Soldiers  
<http://web.amnesty.org/pages/childsoldiers-index-eng>

Child Labor Coalition  
<http://www.stopchildlabor.org/>

*Stolen Childhoods: A Feature-Length Documentary on Child Labor*  
<http://www.stolenchildhoods.org/mt/index.php>

Child Workers in Asia  
<http://www.cwa.tnet.co.th/>

Chocolate Manufacturers Association  
International Protocol/Global Chocolate Industry Plan to Combat Child Labor  
<http://www.chocolateandcocoa.org/Labour/Child/Protocol/default.asp>

Coalition to Stop the Use of Child Soldiers  
<http://www.child-soldiers.org/>

Daywalka Foundation  
<http://www.daywalka.org>

End Child Prostitution, Child Pornography, and Trafficking of Children for Sexual Purposes (ECPAT)  
<http://www.ecpat.net/eng/index.asp>

Fédération Internationale de Football Association (FIFA)  
Stop Child Labor Program  
<http://www.fifa.com/en/fairplay/humanitariansection/0,1261,3,00.html>

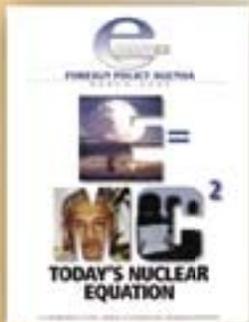
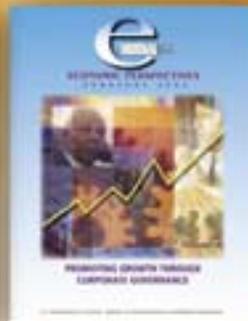
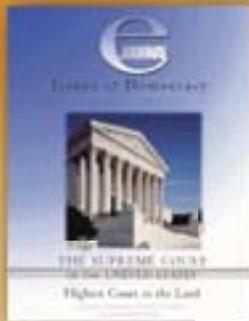
Global March Against Child Labor  
<http://globalmarch.org/index.php>

Human Rights Watch  
<http://www.hrw.org/children/labor.htm>

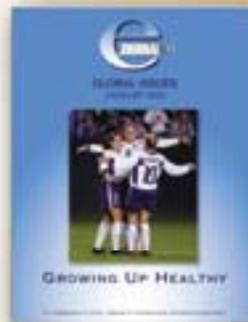
South Asian Coalition on Child Servitude  
<http://www.cridoc.net/saccs.php>

---

*Le département d'État n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites Internet indiqués ci-dessus. Tous ces sites étaient accessibles en mai 2005.*



A  
NEW JOURNAL  
APPEARS EACH  
MONTH  
IN DIFFERENT  
LANGUAGE  
VERSIONS



**REVIEW THE FULL LISTING OF TITLES AT**  
<http://usinfo.state.gov/journals/journals.htm>

**REVUE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS  
BUREAU DES PROGRAMMES D'INFORMATION INTERNATIONALE**

<http://usinfo.state.gov/>

